

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 14 avril 2023

Enjeux Stratégiques

3. Programme SIRIUS (Stratégie d'Innovation pour le Renforcement des Interactions entre Université et Société) – point d'étape 2023 ([information et échanges](#))

Vie Institutionnelle

4. Désignation de membres du Bureau du Conseil d'Administration :
 - a. un membre du collège B du Conseil d'Administration, représentant de la liste «ESPOIR-Enseignement Supérieur Public Ouvert, Inclusif et Rassembleur soutenue par CGT FERC Sup, SNESUP, SNASUB, SNCS, SUD-Education»
 - b. trois représentants du collège des Usagers du Conseil d'Administration
 - c. deux représentants du collège des Personnalités Extérieures du Conseil d'Administration ← **REPORTÉ**
5. Désignation de membres dans les commissions issues du Conseil d'Administration :
 - a. des représentants des étudiants du Conseil d'Administration à la « Commission des Moyens » et à la « Commission Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement »
 - b. d'un membre issu du Conseil d'Administration et représentant de la liste « ESPOIR (...) » à la « Commission Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement »
6. Désignation de représentants des étudiants du Conseil d'Administration au sein d'autres comités :
 - a. un représentant titulaire et suppléant, appelés à siéger au Comité Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)
 - b. Un représentant appelé à siéger au Comité Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)
7. Nomination du directeur scientifique du Centre de Coordination Animalerie du Campus Biologie Santé
8. Désignation d'un membre de l'Université de Lorraine à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association Grand ENOV+

9. Règlement du Comité d'Éthique Scientifique et Pédagogique (CESP) ← REPORTÉ

Ressources Humaines

10. Modifications apportées aux Lignes Directrices de Gestion relatives aux promotions et valorisations des parcours professionnels des personnels
11. Procédure relative à la voie temporaire de promotion interne des professeurs des universités dite de "repyramidage"- année 2023
12. Rémunérations d'activités accessoires pour 2022-2023 et années suivantes
13. Recrutement des enseignants associés à mi-temps et à quart de temps
14. Missions d'expertise – modification
15. Régime Indemnitaires des personnels BIATSS : revalorisation et ajustements
16. Mouvement académique AENES 2023 ([information](#))

Vie Universitaire

17. Schéma Directeur Handicap : bilan 2022 et plan d'action 2023

Formation & Insertion Professionnelle

18. Liste des mentions de formations demandées à l'accréditation 2024 – mise à jour
19. Ajouts et modifications du Cadrage Opérationnel et Technique, document global
 - a. Parcours de personnalisation *Professorat des Ecoles* en licence
 - b. Parcours de personnalisation *Etudiants Sportifs de Haut Niveau* en licence
 - c. Parcours *Accès Santé* en licence
20. Droits d'inscription : taux applicables en 2023-2024
21. Droits d'inscription : répartition 2023-2024
22. Droits d'inscription : tarification des certifications et inscriptions particulières 2023-2024
23. Modification d'intitulé du Diplôme Inter Universitaire (DIU) de *Sexologie* en DIU de *Sexologie et Médecine Sexuelle*
24. Demande d'ouverture de formation en apprentissage – rentrée 2023

Hygiène & Sécurité

25. Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels – année 2023 ← REPORTÉ

Recherche & Valorisation

26. Stratégie de non-cession des droits de publication

Affaires Financières & Comptables

27. Subvention de 10 000 € (dix mille) octroyée par l'Université de Lorraine à l'Institut Européen du Thermalisme (IET) au titre de la seconde partie du fonds d'amorçage ([information](#))
28. Autorisation de cession gratuite de matériels, notamment informatiques
29. Versement du prix littéraire « Frontières-Leonara Miano » à Mme Dima ABDALLAH
30. Mise à jour des forfaits de déplacement des étudiants, dans le cadre de l'UniGR, en lien avec les nouveaux tarifs pratiqués par la SNCF

Question(s) diverse(s)

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente

Collège A :

Mme DORIAT-DUBAN Myriam, M. Jean-Yves JOUZEAU, Mme DENOOZ Laurence, M. SCHMITT Christophe, M. MARTRETTE Jean-Marc, M. GARET Olivier

Collège B :

M. LEYMARIE Stéphane, M. DIOU Camille, GNAEDINGER Éric, Mme LE FLOCH Vasilica

Collège BIATSS :

M. METZGER Jean-Luc, M. DUSSOUBS Bernard, Mme RABAN Catherine

Collège des usagers :

Mme BARDOL Clara

Collège des personnalités extérieures :

M. GROSDIDIER François

Était représenté***Par son suppléant :***

Néant

Étaient représentés***Par Procuration :***

M. VANNESTE Arnaud	procuration à M. DIOU Camille ou à Mme DORIAT-DUBAN Myriam
Mme MOINARD Patricia	procuration à M. SCHMITT Christophe ou à M. GNAEDINGER Éric
M. CAMUS Vianney	procuration à Mme BARDOL Clara ou à Mme DUCEP Emilia
M. MARY Gérard	procuration à Mme BOULANGER Hélène ou à M. JOUZEAU Jean-Yves ou à M. LEYMARIE Stéphane
M. SCIAMANNA Marc	procuration à M. GROSDIDIER François
Mme POSZWA Anne	procuration à M. DIOU Camille ou à M. LEYMARIE Stéphane
M. GREENWOOD James	procuration à M. MARTRETTE Jean-Marc

La procuration de Mme CREUSOT Nicole en faveur de M. GROSDIDIER François, déjà mandataire, n'a pas été attribuée.

Étaient excusés :

Mme SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina (arrivée à 9h05)

Mme PEREZ Sylvie

Étaient absents :

Mme ZIMMER Lison
Mme CAMMARA Lou
Mme FRANÇOIS Isabelle
Mme MORBÉ Muriel
M. TORRIS Jean-Paul

Invités :

M. Le Recteur de région académique ou son représentant
Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou sa représentante Mme COMTE Isabelle
Mme DORIAT-DUBAN Myriam, première Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la *Politique des Ressources Humaines, des Conditions de Travail et du Dialogue Social*
M. DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire
M. OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la Formation
M. HEHN Alain, Vice-président du Conseil Scientifique
M. DIOU Camille, Vice-président en charge du *Pilotage, des Finances et du Sénat Académique*
M. LEYMARIE Stéphane, Vice-président en charge de la *Stratégie Territoriale et de la Vie Institutionnelle*
M. TOMBRE Karl, Vice-président en charge de la *Stratégie Internationale et Européenne*
M. MAUVIEL Guillain, Vice-président *Transition Écologique*
M. TISSERANT Pascal, Vice-président *Égalité–Diversité–Inclusion*
M. STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge des *Partenariats*
M. DE NANTOIS Christophe, Vice-président en charge de l'*Immobilier et de l'Efficacité Énergétique*
Mme MARTINY Marion, Vice-présidente en charge de la Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement
Mme RAULT Valérie, Vice-présidente en charge de l'Accompagnement au Développement de la Pédagogie
M. GUERY Loris, Vice-président en charge du Développement de l'Alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie
M. GRASSER Benoît, Vice-président adjoint à la *Politique Scientifique*
M. BOUGDIRA Jamal, Vice-président en charge de la *Valorisation*
M. FRESSENGEAS Nicolas, Vice-président en charge du *Numérique, des Données et de la Science Ouverte*
Mme BOULANGER Clotilde, Vice-présidente par intérim du Conseil Scientifique et Vice-présidente en charge de la *Politique Doctorale*
M. LEMOINE Fabrice, Vice-président adjoint en charge de la *Stratégie Europe*
M. BOSTANCI Ayhan, Vice-président Étudiant
M. DRUE Frédéric, Agent Comptable
M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services
Mme JUNOT Emmanuelle, Directrice Générale des Services Adjointe « Formation et Vie Universitaire »
Mme TESSIER Claire, Directrice Générale des Services Adjointe « Recherche, Projets et Partenariats »
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur Général des Services Adjoint « Infrastructures et Moyens »
M. LAJOUX Sébastien, Directeur Général des Services Adjoint « Relations Humaines et Sociales, Prévention et Conditions de Travail »
Mme WEBER Sarah, Directrice des Affaires Juridiques
Mme FICK Nathalie, Directrice des Relations Internationales et Européennes
M. DINE David, Directeur de la Communication
M. CARDELLINI Yves, Délégué à l'Égalité, Diversité, Inclusion
M. CASAL Jonathan, Directeur Prévention, Sécurité et Environnement
M. DEGIORGIO Kevin, Chef de projet opérationnel « SIRIUS »
M. COUVAL Romain, Sous-directeur, Direction des Affaires Juridiques

Assistait également à la séance du conseil :
Mme Bernadette OREL, Chargée du Conseil d'Administration

Nombre de membres en exercice : 31
Quorum : 16
Nombre de membres présents en début de séance : 16
Nombre de membres représentés : 7

À 9 h, la Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. INFORMATIONS de la PRÉSIDENTE

☐ Dans un premier temps, la **Présidente accueille Mme Isabelle COMTE**, nouvelle Secrétaire Générale Adjointe de la région académique Grand Est, et qui représente le Rectorat dans cette assemblée. La Présidente remercie Mme Isabelle COMTE pour sa présence et lui souhaite la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

Dans un second temps, la Présidente partage les premières informations à sa disposition.

☐ **L'état d'avancement de l'évaluation de l'Établissement par le HCERES (Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur)** et la progression de la contractualisation avec l'État.

☐ L'Université de Lorraine est, à ce jour, en attente de la première version du rapport concernant l'Établissement, sur lequel l'Université a la possibilité de renvoyer des demandes de correction d'erreurs factuelles avant que le rapport définitif ne soit établi.

Cette situation d'attente pose quelques difficultés à l'Établissement dans la rédaction, en parallèle, de son Projet d'Établissement.

Néanmoins, grâce au travail d'auto-évaluation, le travail continue d'avancer en formation, en recherche ou en formation doctorale – domaines dans lesquels les rendus des experts ouvrent un certain nombre de pistes de réflexion qui doivent nourrir la construction du Projet d'Établissement et qui doivent mener à prendre certaines dispositions pour préparer la suite (la Présidente a noté que la politique de l'État, notamment en matière de formation, tendrait à s'orienter vers une stratégie plus volontariste).

☐ **La phase de contractualisation pour le contrat quinquennal** concerne le Projet d'Établissement de l'Université de Lorraine, la liste de ses Unités de Recherche accréditées, ses écoles doctorales et les mentions pour lesquelles elle sera accréditée en formation.

Parallèlement, l'État a engagé une démarche qui s'appelle les Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) qui permettront à l'Établissement de disposer de moyens supplémentaires avec une vision pluriannuelle sur 3 ans. La Présidente espère qu'il sera opéré un alignement entre les COMP et les contrats quinquennaux (les COMP couvrant une période de 3 ans et le contrat une période de 5 ans).

Ces COMP sont structurés pour servir 4 axes des politiques publiques de l'État, dont :

- ❖ 1 axe formations d'avenir, en tension ou en évolution,
- ❖ 1 axe bien-être et réussite des étudiants,
- ❖ 1 axe développement de la recherche
- ❖ 1 axe transition écologique et développement soutenable

Ils sont assortis d'un objectif visant à améliorer la gestion et le pilotage de l'établissement et d'un objectif est lié à "la stratégie particulière de l'établissement, à sa signature, et s'inscrivant dans son contrat pluriannuel, en cohérence avec ses partenaires, en particulier les ONR".

ARRIVÉE de Mme SINIGAGLIA-AMADIO

Nb de présents : 17
Nb de représentés : 7

L'Établissement ne fait pas partie de la vague 1 des établissements entrés dans cette démarche de contractualisation. Pour 2023, l'Université de Lorraine a réalisé, avec l'accompagnement du Rectorat, un dialogue de performance dans le cadre duquel elle a présenté 3 projets pour demande de financement :

- ① le renforcement des ressources en appui de la politique Egalité-Diversité-Inclusion, en vue d'accélérer le traitement des signalements croissants et la bonne coordination des services ; la Présidente précise qu'un apport de moyens supplémentaires sera dédié à l'accueil des étudiants qui ont des troubles du spectre de l'autisme ;
- ② le renforcement de la capacité de l'Université de Lorraine à piloter son patrimoine dans la perspective des travaux à opérer sur les bâtiments en matière de transition écologique ;
- ③ des moyens supplémentaires en appui au développement des schémas universitaires territoriaux ; sur l'axe des politiques prioritaires de l'Établissement figure, en effet, la stratégie territoriale de l'Université de Lorraine, qui a été positionnée dans le cadre du dialogue de performance.

Ces COMP pourront être réalisés, soit dans le cadre de la vague 2, à l'automne, soit dans celui de la vague 3 (début 2024), sachant que le ministère décide de la composition de ces vagues. L'Établissement a fait part de sa préférence pour la vague 2.

- ▣ Hier, lundi 5 juin, **l'Établissement a accueilli le comité de visite du label européen « HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers) »** puisque l'Université de Lorraine est en période de renouvellement du label. Selon la Présidente, ce label a été déterminant ces dernières années pour faire progresser globalement la politique de l'Établissement en matière de Ressources Humaines et il est indispensable pour l'émargement de l'Université sur les politiques européennes de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN fait part d'une évaluation positive, très bienveillante avec une curiosité intéressante sur les modalités de fonctionnement de l'Université de Lorraine. Elle indique que les premiers retours individuels par expert ont eu lieu ; s'ensuivra un rapport de consensus plus complet.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN ne relève aucun point d'inquiétude majeur mais, au contraire, plutôt des encouragements.

- ▣ **La Présidente salue le succès de l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) Infiny**, réponse à un Appel à Projets que l'Université de Lorraine a déposée en collaboration avec le CHU de Nancy. L'obtention du label IHU dans une catégorie « IHU en émergence » se concrétise par un financement relativement limité dans un premier temps de 5 M€, et, après une évaluation positive en 2025, la reconduction d'un financement de 5 M€.

Ce projet équivaut à l'inscription du nouvel IHU dans la région Grand Est qui constitue une marque importante pour notre site académique, souligne la Présidente.

- ▣ M. Jérôme STERPENICH et M. Jamal BOUGDIRA ont déposé, le 29 mai dernier, le dossier de candidature en vue de **la labellisation du site lorrain comme Pôle Universitaire d'Innovation (PUI), via le projet POLARIS**. La soutenance de ce projet aura lieu le 21 juin à Paris et les résultats seront publiés au cours du mois de juillet.

La Présidente souhaite vivement la réussite à cet Appel à Projets et elle tient à remercier l'ensemble des collectivités territoriales : l'Eurométropole de Metz, la métropole du Grand Nancy et la région Grand Est, représentée ici par M. François GROSDIDIER, pour leur soutien et leur investissement précieux dans cette démarche.

- ▣ **Concernant LUE (Lorraine Université d'Excellence)**, la phase d'incubation des différents projets a été engagée, comme il en avait été discuté dans différentes instances ou cercles, avec une différenciation des calendriers de travail, suivant la maturité des projets proposés. La Présidente s'engage à faire un effort important d'information, à la fois vis-à-vis des conseils et vis-à-vis de la communauté universitaire ; il est notamment prévu d'organiser une réunion d'information une fois par mois, probablement à partir de l'automne prochain.

- ▣ **La Présidente informe les Administrateurs de la nomination de 7 collègues à l'IUF (Institut Universitaire de France)**. Sept nominations est un résultat beaucoup plus important que les années précédentes, mais il correspond au poids de l'Université de Lorraine dans le paysage de l'Enseignement Supérieur français. Dans le contingent de nommés de cette année, la Présidente note :

❖ **Chaire fondamentale - Juniors :**

Youness LAMZOURI, Professeur des Universités, Faculté des Sciences et Technologies – IECL (Institut Élie Cartan de Lorraine) ;

Antoine LEMENANT, Professeur des Universités, Faculté des Sciences et Technologies - IECL (Institut Élie Cartan de Lorraine) ;

Maxime LESUR, Maître de conférences des Universités, Faculté des Sciences et Technologies – IJL (Institut Jean Lamour) ;

Samuel TAPIE, Professeur des Universités, Faculté des Sciences et Technologies - IECL (Institut Élie Cartan de Lorraine) ;

Denis VILLEMONAIS, Maître de conférences des Universités, Mines- IECL (Institut Élie Cartan de Lorraine) ;

❖ **Chaire innovation - Juniors :**

Ariane BOUDIER, Professeur des Universités, Pharmacie-CITHEFOR (Cibles THÉrapeutiques, FORmulation et expertise préclinique du médicament)

❖ **Chaire innovation - Séniors :**

Guillaume CAUMON, Professeur des Universités, ENSG (École Nationale Supérieure de Géologie) - Georessources

Ces 7 collègues présentent une caractéristique : ils sont tous en poste à Nancy et sont, pour 6 d'entre eux, du domaine Sciences et Technologies, et pour l'une d'entre eux du domaine Santé.

La Présidente fait remarquer que, les années précédentes, la présence des SHS (Sciences Humaines et Sociales) au sens élargi était très marquée ainsi que l'équilibre des territoires. Cela représente un point d'attention pour la Présidente car, même si le résultat de cette année est satisfaisant, il ne rend pas compte de la grande diversité des activités portées dans l'Établissement.

☐ Nous vivons de très beaux événements de vie universitaire en ce mois de juin, annonce la Présidente qui cite 3 exemples :

- la traditionnelle randonnée cycliste Rallye Nancy-Metz-Pont-à-Mousson s'est déroulée le 20 mai dernier ;
- samedi soir dernier, le 3 juin, au Zénith de Nancy, certains ont eu le plaisir d'assister au concert de la chorale universitaire de Metz et de la chorale universitaire de Nancy. Pour la Présidente, cet événement étudiant fut extraordinaire ;
- le concert de l'orchestre symphonique de l'Université de Lorraine est prévu à la salle Poirel de Nancy, le vendredi 9 juin à 20 h ; il reste des places (5 €) pour un répertoire classique toujours apprécié.

☐ Enfin, la Présidente aborde la situation des personnels Enseignants du Secondaire Affectés dans le Supérieur (ESAS) pour dire qu'il lui semble nécessaire d'intervenir auprès du ministère, maintenant que les contours de la réforme du régime indemnitaire des enseignants du secondaire affectés dans le secondaire sont connus.

Dans la motion, il est précisé que l'Université de Lorraine compte environ 2150 enseignants-chercheurs et environ 530 enseignants du secondaire affectés dans le Supérieur à l'Université de Lorraine.

Ces 530 collègues se retrouvent dans la situation où :

- ❖ le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs a évolué à la suite de la LPR (Loi de Programmation de la Recherche),
- ❖ le régime indemnitaire des enseignants affectés dans le secondaire a évolué à la suite des annonces du ministre de l'Éducation Nationale,

et eux, ils restent au milieu du gué.

Toutes les données n'étant actuellement pas disponibles pour examiner la situation de manière complète, il ressort néanmoins que :

- pour l'équivalent de la composante statutaire, les Enseignants-Chercheurs (EC) du Supérieur et du secondaire partageaient du même niveau en 2020 ; le point d'atterrissage pour les EC est prévu à 6 400 € et à 3 200 € pour les ESAS.
- Il n'y a pas de différence au niveau des primes fonctionnelles.

- par contre, pour la composante individuelle, aucune prime n'est prévue à ce stade pour les ESAS.

La Présidente ajoute les éléments suivants :

- il y a des avantages à être enseignant du secondaire (certifié ou agrégé) affecté dans le Supérieur notamment en termes de volume d'heures d'enseignement à réaliser : le service statutaire des ESAS est fixé à 384 HETD et il est moins important que celui des collègues du secondaire.
On entend dire que, généralement, la progression de carrière pour les collègues du secondaire à l'université est similaire à celle des collègues qui sont affectés dans le secondaire : c'est globalement exact, mais ce n'est pas correct quand on compare les trajectoires de carrière des collègues dans le Supérieur et de leurs homologues qui interviennent en BTS et en Classe Préparatoire dans les lycées ;
- un autre point d'attention porte sur la comparaison des salaires bruts moyens à l'Université de Lorraine. Les MCF (Maitres de Conférences) se situent entre les certifiés et les agrégés : dans d'éventuelles évolutions, il faudra faire attention au corps des MCF - collègues qui sont titulaires d'un doctorat qu'on cherche à revaloriser, et qui bénéficient d'une grille de progression de carrière globalement moins favorable que celle des agrégés et des IGR, avec un échelon de 5 ans notamment.
Pour la Présidente, il semble nécessaire d'agir et d'insister sur le fait qu'il n'est pas de la capacité de l'Université de Lorraine d'intervenir sur l'agencement d'un régime indemnitaire qui relève de l'action de l'État, notamment pour garantir l'équité entre les différents corps. Il existe beaucoup de données auxquelles les universités n'ont pas accès ce qui ne leur permet pas, selon la Présidente, un positionnement juste et équilibré. Certains établissements ont mis en place une prime équivalente à la composante 3 du RIPEC pour les enseignants du secondaire : soit elle existait précédemment, soit cette prime est instaurée dans des conditions assez dégradées puisque les établissements n'ont ni protocole, ni moyens dédiés.

La Présidente propose le texte de la motion destinée à interpeler Mme la ministre pour obtenir des avancées sur ce sujet et des actes qui se fassent sous la régulation de l'État comme il se doit pour ce qui concerne le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État.

« L'Université de Lorraine comprend environ 2150 personnels enseignants-chercheurs et 530 enseignants titulaires. Si les personnels enseignants-chercheurs sont plus particulièrement investis de la mission d'articulation de la formation à la recherche qui est constitutive de l'université, les personnels enseignants participent activement à la réalisation des missions de service public de notre université, nombre d'entre eux s'engageant au service de l'intérêt général et de la formation. Les évolutions récentes au niveau national des régimes indemnitaires des personnels enseignants-chercheurs (LPR - 2022) et des personnels enseignants de l'éducation nationale (2023) placent les personnels enseignants du secondaire affectés dans le supérieur (ESAS) dans une situation aujourd'hui inéquitable.

Considérant que la régulation des régimes indemnitaires des personnels titulaires de la fonction publique doit être de la compétence de l'Etat, le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine demande que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, en lien avec le Ministère de l'Education Nationale, prenne les mesures permettant de rétablir le juste niveau de la Prime d'Enseignement Supérieur (PES) des personnels enseignants du secondaire affectés dans le supérieur et étudie la possibilité de créer une prime relative à leur engagement professionnel. »

M. Olivier GARET demande à ce que le début de la deuxième phrase soit enlevé (*Si les personnels enseignants-chercheurs sont plus particulièrement investis de la mission d'articulation de la formation à la recherche qui est constitutive de l'université,*) car le texte présent parle essentiellement des enseignants du secondaire et cette mention pourrait être perçue comme maladroite. M. Olivier GARET suggère de se concentrer uniquement sur les personnels du secondaire.

De manière plus anecdotique, il préfère éviter les acronymes (ESAS en l'occurrence) pour préserver l'humanisation de l'université.

M. Olivier GARET partage l'idée que l'université n'a pas à se substituer à la compétence de l'État. Cela étant, il est important de reconnaître la place particulière des enseignants dans l'université, la spécificité de leur mission et que l'Université de Lorraine mène, à la fois à l'échelon central et au niveau des composantes, une réflexion sur la part que doivent occuper les différents corps dans les différents endroits.

La Présidente est convaincue de la nécessité d'opérer une forme de redistribution mais celle-ci ne doit pas se faire massivement, nuance-t-elle. Il est difficile de reconnaître que les besoins sont différenciés d'un domaine à l'autre, que les

modalités de formation ne sont pas tout à fait les mêmes d'un endroit à un autre ; c'est l'acceptation de cette différence qui compte pour la Présidente.

M. Stéphane LEYMARIE tient à conserver le sigle ESAS, qui est le sigle usité au niveau national et, en plus, il faudrait ajouter "primaire" à secondaire car il y a aussi les enseignants du premier degré qui sont dans les INSPE ; les ESAS englobent PRAG (Professeurs AGrégés de l'enseignement du second degré), PRCE (Professeurs Certifiés) et PREC (PRofesseurs des EColles issus du primaires). Si le sigle n'est pas conservé, M. Stéphane LEYMARIE tient à ce que "primaire" figure dans le texte.

Ce sera chose faite, déclare la Présidente qui propose de retirer le sigle ESAS ainsi que le début de la deuxième phrase.

Voici le texte définitif soumis au vote des Administrateurs :

« L'Université de Lorraine comprend environ 2150 personnels enseignants-chercheurs et 530 enseignants titulaires. Les personnels enseignants participent activement à la réalisation des missions de service public de notre université, nombre d'entre eux s'engageant au service de l'intérêt général et de la formation. Les évolutions récentes au niveau national des régimes indemnitaires des personnels enseignants-chercheurs (LPR - 2022) et des personnels enseignants de l'éducation nationale (2023) placent les personnels enseignants du primaire et du secondaire affectés dans le supérieur (ESAS) dans une situation **aujourd'hui** inéquitable. Considérant que la régulation des régimes indemnitaires des personnels titulaires de la fonction publique doit être de la compétence de l'Etat, le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine demande que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, en lien avec le Ministère de l'Education Nationale, prenne les mesures permettant de rétablir le juste niveau de la Prime d'Enseignement Supérieur (PES) des personnels enseignants du secondaire affectés dans le supérieur et étudie la possibilité de créer une prime relative à leur engagement professionnel. »

La motion sur le régime indemnitaire des personnels enseignants du secondaire affectés dans l'enseignement supérieur **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Après avoir accueilli Mme Clémence DIDIER, collaboratrice de Cabinet, qui a pris ses fonctions le jeudi 1^{er} juin dernier, la Présidente procède à la lecture des procurations.

2. PROJET DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2023 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Pas de demande de modification en séance.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	2

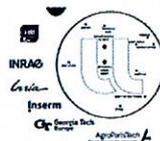
3. PROGRAMME SIRIUS (Stratégie d'Innovation pour le Renforcement des Interactions entre Université et Société) – POINT d'ÉTAPE 2023 (INFORMATION, ÉCHANGES)
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

La Présidente et M. Kevin DIGEORGIO animent la présentation du diaporama.

Suite à la décision d'amener davantage les différents programmes en œuvre dans l'Établissement devant les conseils concernés, ici le Conseil d'Administration, la Présidente a le plaisir de porter le début de la présentation dans la mesure où elle a déposé le projet SIRIUS et en est toujours, pour l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) la responsable scientifique.

Ce projet a été déposé sur un appel réservé aux universités labellisées I-SITE ou IDEX. Dans le cadre de cet appel à projets, l'Université de Lorraine a choisi de se positionner sur un élargissement de sa stratégie d'innovation, en s'inspirant d'un modèle d'universités innovantes en Europe qui ont intégré un rapport au citoyen beaucoup plus large. Ces universités ont opté de sortir d'une vision d'innovation qui soit exclusivement partenariale, génératrice de valorisation, de transfert au sens habituel du terme, et elles ont développé une approche orientée vers les citoyens.

2020-2030 : une décennie de transformation vitale



PLUS DE SERVICES À LA SOCIÉTÉ

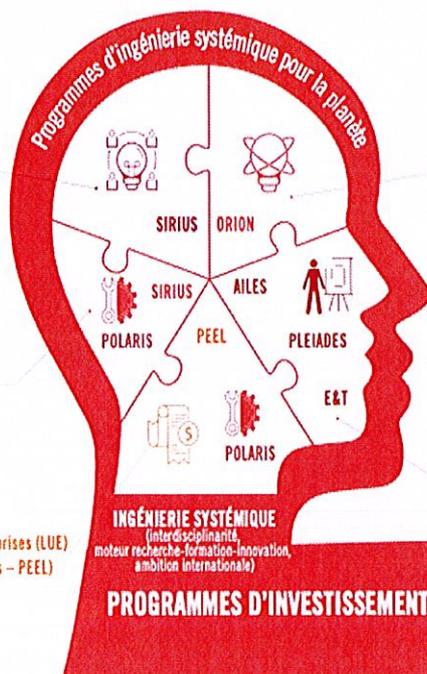
- > Augmenter impact social et économique (LUE)
- > Soutien aux dynamiques innovantes impliquant tous les acteurs (université, entreprises, collectivités, citoyens) (SIRIUS)

PLUS D'AGILITÉ ET D'EFFICACITÉ

- > Changer la culture organisationnelle : vers des services orientés bénéficiaire (SIRIUS et POLARIS)
- > Améliorer les interfaces de coopération entre partenaires (SIRIUS et POLARIS)

PLUS DE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- > Former des dirigeants à accompagner les transitions dans les entreprises (LUE)
- > Encourager les initiatives entrepreneuriales (Chercheurs & Étudiants – PEEL)



PLUS DE LEADERS EN RECHERCHE

- > Donner des compétences recherche aux étudiants pour renforcer leur adaptabilité et leur créativité (ORION)
- > Attirer les meilleurs étudiants vers des carrières en R&D (ORION)

PLUS DE DÉVELOPPEMENT DE TALENTS

- > Élargir le champ des possibles pour les étudiants qui s'autocensurent : AILES (programme pré-licence)
- > Amener tous les étudiants au meilleur de leurs capacités : Éducation & Territoires (niveau licence), PLEIADES (environnement numérique et apprentissage)

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

- > Accompagner les transitions énergétique, écologique et numérique
- > Disposer de locaux et équipements performants pour la recherche et la formation
- > Former et attirer les meilleurs talents

Présentation CA 2023 - Point d'avancement SIRIUS



L'Université de Lorraine a conçu une réponse qui comprend 4 volets articulés.

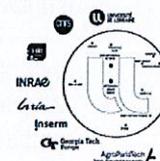
- ✓ Un volet qui vise à ouvrir des lieux d'expertise à tous, dans une volonté de fédérer des espaces d'innovation déjà existants, de faciliter la création de certains autres et d'essayer de faire des lieux au sein de l'Université ou hors Université dans des endroits dans lesquels sont mélangés l'ensemble des publics : les Enseignant(e)s-Chercheur(se)s (EC), les Enseignant(e)s, les étudiant(e)s, les pouvoirs publics (collectivités territoriales), associations, entreprises et citoyens. → **Ouvrir ces espaces très largement à la cité.**
- ✓ Nouer des liens, créer des réseaux, partager sont des thématiques-phares du site lorrain ; construire des réseaux d'entreprises, d'associations, de représentants des collectivités territoriales, de chercheurs, d'étudiants qui se regroupent autour de ces thématiques et qui arrivent de construire des projets en commun (communautés thématiques). La démarche UL Conseil/UL Fabrique permet aux entreprises ou à des structures quelles qu'elles soient, de solliciter l'Université pour que cette dernière puisse résoudre un problème technique ou organisationnel au sein des entités qui la contacte.
- ✓ Le 3^{ème} volet consiste à faire rayonner la recherche en Lorraine, l'idée étant d'améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre de service et de donner à voir tout ce que l'Université de Lorraine et ses partenaires réalisent sur le site lorrain.
- ✓ Le 4^{ème} volet vise à ce que l'Université de Lorraine soit plus efficace au service des citoyens en revoyant tous les processus administratifs, y compris ceux qui la mettent en relation avec les organismes nationaux de recherche, avec ses partenaires, afin d'en améliorer l'efficacité.

En fait, il s'agit :

- de développer les espaces d'innovation dans lesquels s'opère un certain bouillonnement ;
- les communautés thématiques s'orientent vers des actions thématiques qui permettent de :
- nouer des partenariats, une communication renforcée sur les activités de recherche sur le site lorrain qui doit amener :
- davantage de sollicitations sur le système mais comme celui-ci va être plus efficace, il va pouvoir répondre à plus de sollicitations.

C'est un moteur à 4 volets d'entraînement, les volets étant liés les uns aux autres, travaillés de manière indépendante mais étant interconnectés, résume la Présidente.

SIRIUS : Stratégie d'Innovation pour le Renforcement des Interactions entre l'Université et la Société



Objectif : Accroître l'impact socio-économique de l'Université et du tissu académique Lorrain sur et avec son territoire

Créer, Prototyper, Tester

Ouvrir les lieux d'expertises à tous

- Fédérer et ouvrir les espaces d'innovations aux citoyens et entreprise
- Expertise Grant : Soutenir l'élaboration des politiques publiques par l'expertise des chercheurs

Nouer des liens, Créer des réseaux, Partager

- Créer des Communautés (Entreprises, Chercheurs, Associations, Collectivités) sur les thématiques de sociétés (Bioéconomie, Performance Industrielle, Autonomie et Qualité de vie, Développement Durable),
- UL Conseil/UL Fabrique : Permettre aux entreprises et Collectivités Territoriales de résoudre un problème technique ou organisationnel

Être plus efficace à votre service

Transformer la culture organisationnelle pour améliorer nos process

- Formation de personnels sur les techniques Innovantes centrées sur l'utilisateur
- Création d'un **lab** d'innovation publique pour accompagner l'amélioration des process en particulier aux interfaces entre membres LUE

Faire rayonner la recherche Lorraine

*Améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre de service
Créer un sentiment d'appartenance et de fierté*

- Campagne de relation presse pour communiquer sur les réussites du site Lorrain
- Création d'une plateforme de marque commune du site Lorrain

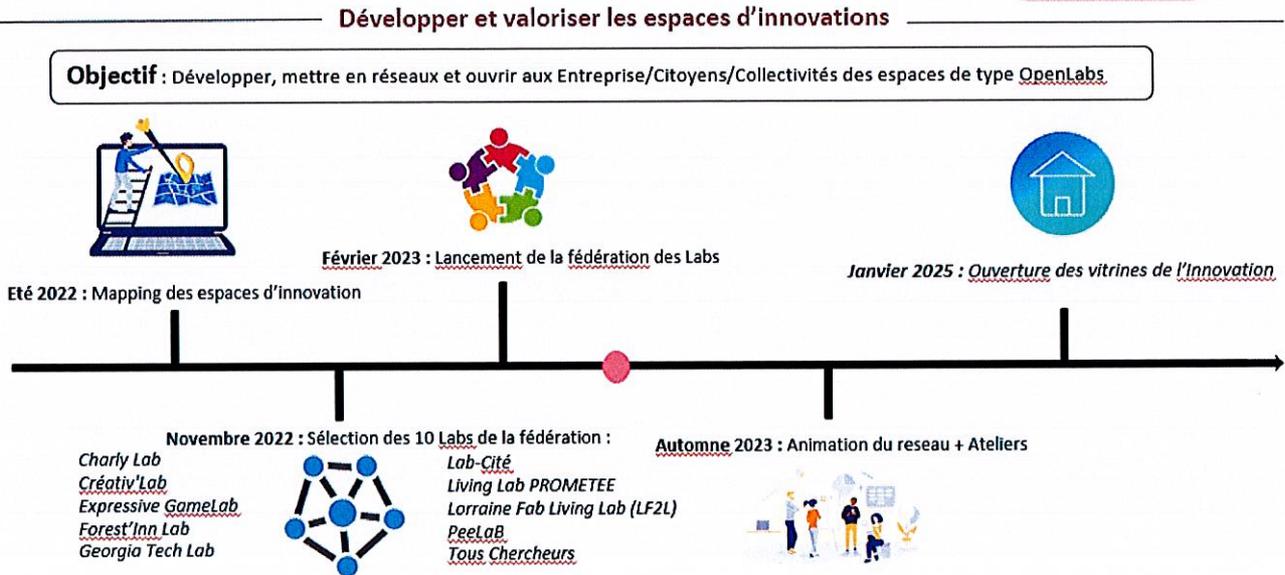


M. Kevin DEGIORGIO présente l'état d'avancement des différents dispositifs mis en place dans le projet SIRIUS – projet sur 8 ans.

Le projet a commencé officiellement en octobre 2021, dans les faits plutôt dans début d'année 2022. Comme c'était primordial pour la réussite du projet, l'Université de Lorraine a pris le temps de réfléchir à la mise en œuvre des dispositifs prévus dans SIRIUS, indique-t-il.

Voici les différents dispositifs :

Créer Prototyper Tester - Volet 4 SH



Ce dispositif, visant à développer et valoriser les espaces d'innovation a démarré par une cartographie de ces espaces sur le territoire. Après avoir référencé ces espaces et étudié leurs différentes forces, il a été proposé au CCoProLor (Comité de Coordination des Projets du site Lorrain) un scénario de mise en réseau des 10 laboratoires d'innovation listés ci-dessus, afin qu'ils se rencontrent et qu'ils puissent bénéficier de moyens en termes d'équipements, de fonctionnement, de contrats étudiants mais aussi de formation de leurs animateurs.

La fédération a été lancée officiellement le 28 février 2023. À cette occasion, tous les responsables de ces laboratoires ont été intégrés avec leurs responsables de composante (de recherche ou de formation) pour décider avec eux de vers quoi tendrait cette fédération.

Le travail se poursuit sur la mise en place de l'animation de ce réseau à partir de l'automne 2023 : des visites sur place, des ateliers thématiques (communication, formation sur la Propriété Intellectuelle, etc.), en vue de décider ensemble de l'avenir de ce réseau.

M. Kevin DEGIORGIO note aussi qu'en janvier 2025, l'ouverture de vitrines d'innovation est prévue, vitrines qui mettront en avant les réalisations ayant lieu dans les espaces d'innovation, notamment en lien avec les métropoles de Nancy et de Metz. Un travail de réflexion s'annonce en 2024 sur les modalités d'animation de ces vitrines.

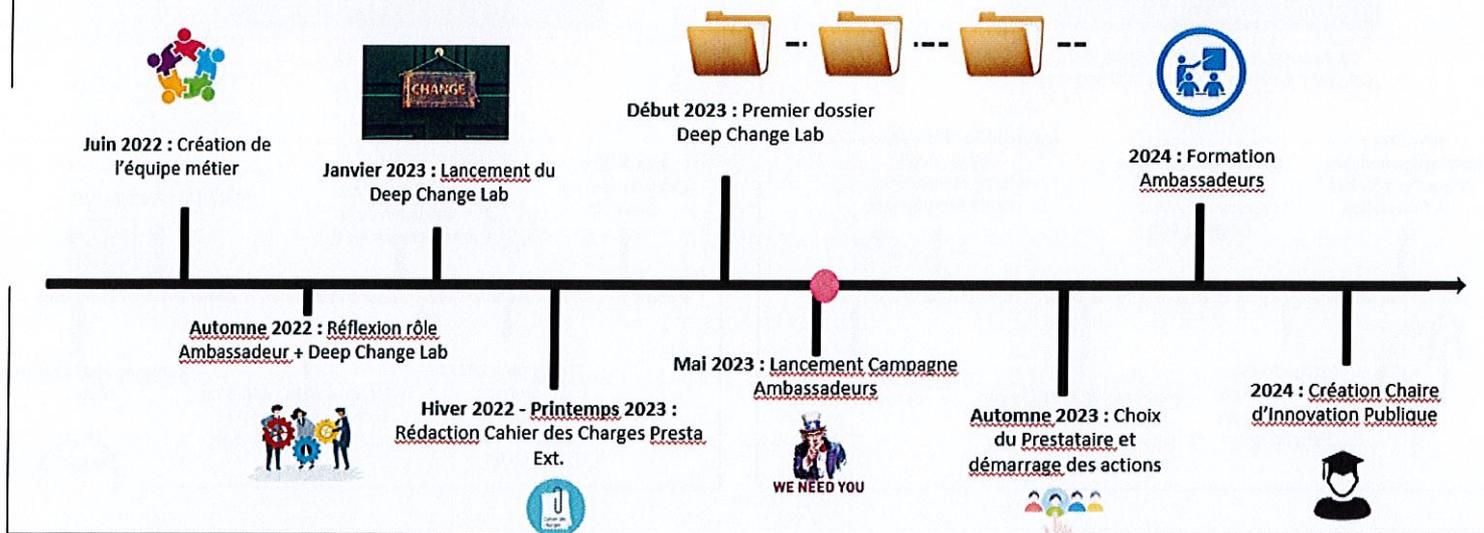
Il n'a pas encore été possible de tester le dispositif des expertises Grant qui vise à soutenir l'élaboration des politiques publiques, en mettant en lien des chercheurs experts dans un domaine et des collectivités territoriales qui en font la demande. Les collectivités territoriales ont été contactées lors d'une réunion de la Conférence Universitaire Territoriale, au cours de laquelle elles ont exprimé leur intérêt à avoir accès à cette expertise ; en revanche, nous étions en difficulté pour trouver les bons canaux pour mobiliser nos chercheurs rapidement (hors dispositif d'appels à projets ou à manifestation d'intérêt), reconnaît M. Kevin DEGIORGIO.

Il a été décidé de passer par les programmes interdisciplinaires mis en place à l'heure actuelle sur « LUE » pour avoir accès à la communauté des chercheurs.

Être plus efficace à votre service - DeepChangeLab

Laboratoire d'Innovation Publique

Objectif : Développer une culture organisationnelle propice à l'innovation et à l'amélioration de nos interactions avec les acteurs de nos territoires



En ce qui concerne le volet *DeepChangeLab*, la mise en place des laboratoires d'innovation publique a bien avancé ; comme pour les autres dispositifs, l'Université de Lorraine est dans les temps par rapport au calendrier prévu.

Le *DeepChangeLab* a été officiellement lancé en janvier 2023 ; il est physiquement en cours d'aménagement mais il a déjà pris en charge les premiers dossiers, notamment pour la modification du *Helpdesk* (NDLR : centre d'assistance informatique).

Tout le Lab est mis en place en termes de personnel, de réflexion en lien avec ses partenaires : on travaille en équipes-métiers dans chacun des volets, indique M. Kevin DEGIORGIO en ajoutant que, récemment, a eu lieu le lancement d'une campagne d'ambassadeurs envers tous les personnels du site lorrain pour créer une communauté de personnes formées aux modifications de process, au *design thinking* centré sur les usagers, et ce, pour disposer d'une force plus importante en vue de modifier les process au sein de l'Établissement.

(NDLR : *design thinking* = méthode ou un process de conception globale, centré sur l'utilisateur (ou l'humain), en vue de réaliser des services ou produits innovants)

Conformément au calendrier prévu, l'Université de Lorraine va prochainement choisir les prestataires qui pourront soutenir l'animation du *DeepChangeLab* et former les ambassadeurs.

Noier des liens - Créer des réseaux - Partager - Volet 360 ° Booster

Ce volet, qui vise à créer les communautés thématiques et à élaborer le dispositif UL Conseil/UL Fabrique, est le seul qui affiche un retard du fait du changement de Vice-présidence des Partenariats et de la Direction des Partenariats à l'Université de Lorraine.

De plus, quelques démissions ont été enregistrées de la part des animateurs des comités thématiques à la Direction des Partenariats, ce qui n'a pas pu faire avancer le dispositif comme il était initialement prévu. Ce laps de temps a été utilisé à réfléchir à un nouveau type d'animation de ces comités thématiques et à une articulation avec le programme POLARIS.

À l'heure actuelle, les recrutements des animateurs des comités ont été faits ; les comités thématiques Bioéconomie, Performances Industrielles, Santé & Autonomie vont reprendre leur activité normale à la rentrée, précise M. Kevin DEGIORGIO.

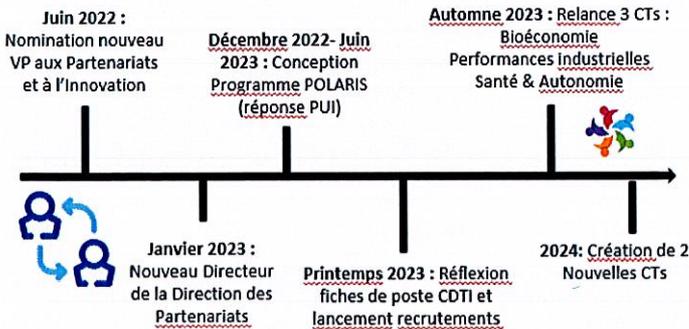
Communautés Thématiques

Objectif : Générer de nouveaux projets de collaborations en favorisant l'animation de communautés regroupées autour d'un sujet sociétal

Seul volet en retard vis-à-vis du prévisionnel

S'explique par les changements de directions politiques et opérationnelles

Confiance pour rattraper le retard grâce au nouveaux profils de poste et à la synergie avec POLARIS



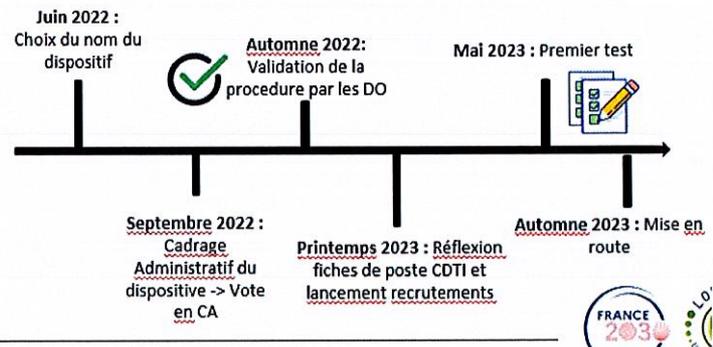
UL Conseil / UL Fabrique

Objectif : Résoudre un problème technique, scientifique, organisationnel d'une entreprise ou d'un territoire

Non testée en condition réelle

S'appuie sur les Animateurs des CTs

Premier test Mai 2023



Le dispositif UL Conseil/UL Fabrique, qui s'appuie sur les comités thématiques, n'a pas pu être testé du fait de la pause d'activité des comités.

Néanmoins, le cadrage administratif et les process avec les directions opérationnelles ont été mis en place de façon à assurer une mise en route à la rentrée prochaine.

Faire rayonner la recherche lorraine - Volet Stratégie de Communication

La partie Stratégie de Communication « Faire rayonner la recherche lorraine » s'appuie sur 2 dispositifs :

① **démarche de relations de presse**, visant à mettre en avant, dans les journaux nationaux et/ou internationaux, toutes les réussites en recherche du site lorrain, notamment celles réalisées dans le cadre de « LUE ».

Démarche de relations presse

Objectif : Faire rayonner les réussites LUE



Dans ce cadre, il sera procédé à la publication du cahier des charges et à la sélection du prestataire Audrey DONNENFELD (Relations de Presse) qui a mis en place une phase :

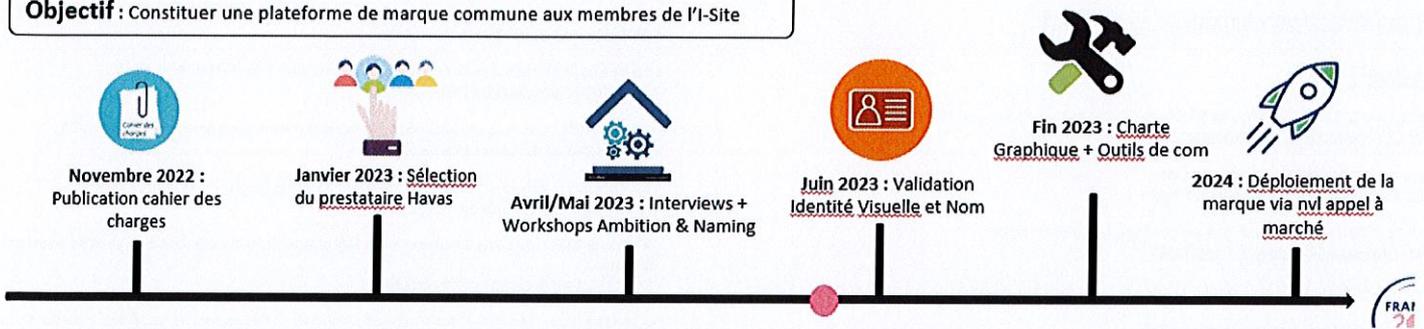
- de *média training* (NDLR : Apprentissage de la maîtrise du comportement face aux media) des chercheurs de l'Université de Lorraine,
- de *webinaires* (NDLR : Séminaire dont les participants communiquent à distance via Internet) sur les thématiques des projets « LUE ».

M. Kevin DEGIORGIO se dit confiant d'être en mesure, en 2024, de décliner ces communications également au niveau local.

② création d'une plateforme commune à tous les partenaires du site lorrain pour améliorer la visibilité de la lisibilité du site de recherche lorrain.

Plateforme de Marque

Objectif : Constituer une plateforme de marque commune aux membres de l'I-Site



Le calendrier est respecté, avec la sélection du prestataire HAVAS qui accompagne l'Université dans cette création de marque commune. Les premiers ateliers ont eu lieu en avril et en mai ; les derniers se tiendront en juin afin de proposer une marque du site avec une identité visuelle et un nom.

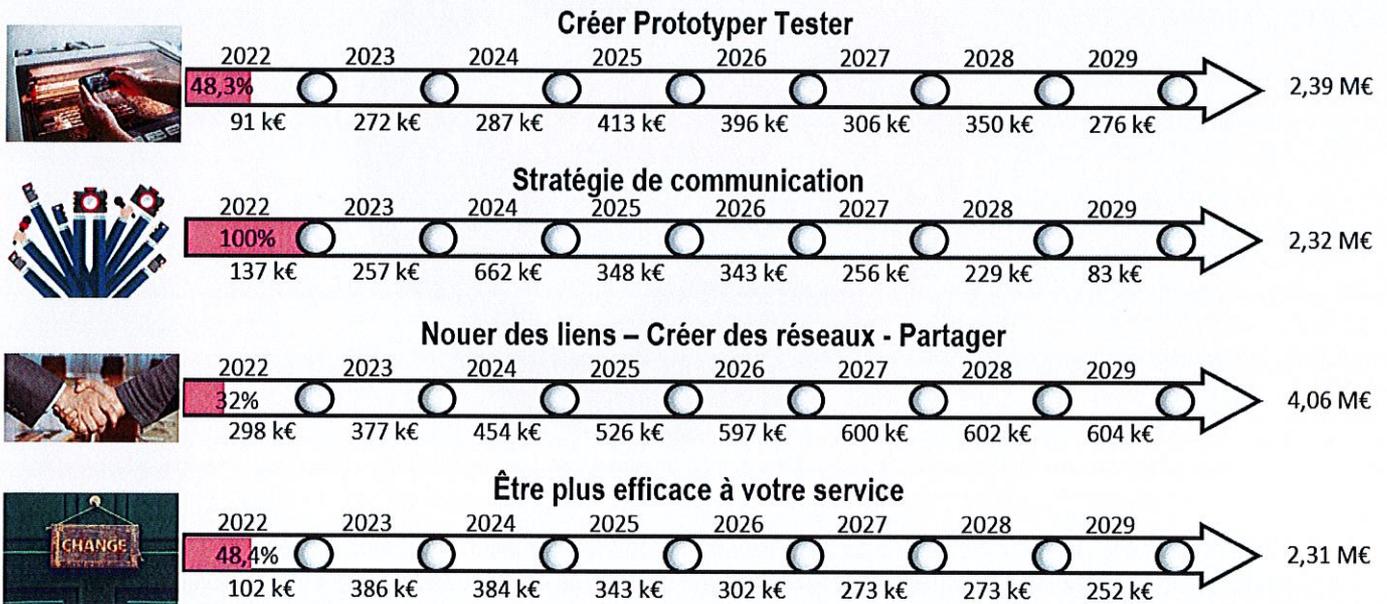
Une fois le nom décidé, il est prévu, fin d'année 2023 – début d'année 2024, de créer la charte graphique et les outils de communication afférents et de déployer cette marque avec l'aide d'un autre prestataire.

M. Kevin DEGIORGIO précise qu'une étude de notoriété de sera réalisée à la fin de l'année 2023 afin de mesurer, au terme du projet, l'impact de toutes les actions engagées sur la notoriété de l'Université de Lorraine et de ses partenaires.

SIRIUS - Point Budgétaire

Il est visible que, sur les différents volets, les taux de consommation sont raisonnables, mis à part sur le volet « nouer des liens, créer des réseaux, partager » qui affiche une consommation faible due à l'absence de beaucoup de personnels.

Taux de consommations



M. Kevin DEGIORGIO a ajouté la rubrique :

Communications

Présentation de SIRIUS via le Kick-Off les 14 et 15 Octobre 2021

<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/18039>

Factuel :

Le 22 mars 2022 : Présentation de SIRIUS via celle du chef de projet Opérationnel
<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/19700>

Le 4 avr. 2022 : Présentation du volet 4SH
<http://factuel.univ-lorraine.fr/node/19843>

Le 25 avr. 2022 : Présentation du volet Stratégie de Communication
<http://factuel.univ-lorraine.fr/node/19963>

Le 2 mai. 2022 : Présentation du responsable du Volet Stratégie de Communication : 3 questions à David Diné
<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/19964>

Le 16 mai 2022 : Présentation du volet 360° Booster
<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/20223>

Le 30 Mai 2022 volet 360° Booster : 3 questions à Audrey Raguet et MPrésentation des responsables du ichtel Fick
<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/20226>

Le 16 Juin 2022 Présentation du volet Deep Change Lab
<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/20445>

Le 20 Juin 2022 Présentation du responsable du Volet Deep Change Lab : 3 question à Sabine Goulin
<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/20446>

Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche, au titre du programme d'Investissements d'Avenir "LUE-SIRIUS", portant la référence ANR-20-IDES-0008.

Le 17 Novembre 2022 Interview croisé Equipe Matier Stratégie de Communication
<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/21630>

Le 19 Novembre 2022 Présentation des avancées du volet Deep Change Lab et de la démarche métier
<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/21657>

Le 6 janv. 2023 Présentation du ForestInnLab : 3 questions à Alexis Steiner
<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/22032>

Le 19/01/2023 : Une nouvelle fédération des espaces d'innovation dans le cadre de SIRIUS :
<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/22186>

Le 2 mars 2023 : Volet 360° Booster : 3 questions à Jérôme Sterpenich et Jérôme Emonot
<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/22520>

Le 20 mars 2023 : Interview d'Abdelrahmane Sekkai, animateur du Lab d'Innovation et de transformation publique
<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/22883>

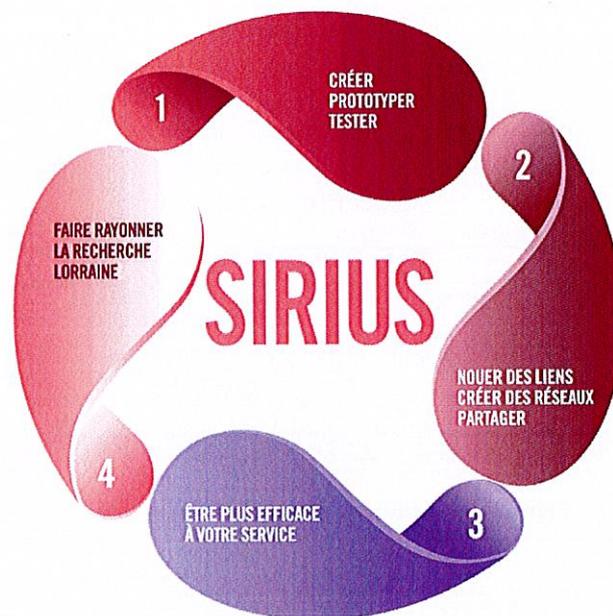
Le 20 Mars 2023 : Fédération des espaces d'innovation : « Des ateliers de cocréation pour faire émerger les aspirations communes » :
<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/22884>

Le 3 Avril 2023 : Retour sur le lancement de la Fédération des Espaces d'Innovation
Vidéo : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/23070>

Le 11 mai 2023 : Premier Article dans La semaine, projet M-Phasis
https://factuel.univ-lorraine.fr/system/files/users/private/rv/ls_m_phasis_projet_recherche_lue.pdf

Le 17 mai 2023 : [3 questions] au Charly Lab, membre de la fédération des espaces d'innovation
<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/23450>

Les différentes communications qui ont eu lieu sur les différents volets et sur les différentes actions qui se déroulent actuellement. Cet exercice sera certainement renouvelé l'année prochaine pour mesurer les avancées sur le projet :



M. Christophe SCHMITT apprécie de pouvoir bénéficier d'éléments d'information plus précis sur les différents projets, comme présenté ce matin. Pour lui, il y a une vraie réflexion à avoir sur la mise en place des projets et la consommation des crédits car les éléments afférents au projet devraient être bien identifiés et ne pas varier selon la situation. M. Christophe SCHMITT pense qu'il doit y avoir un levier intéressant sur les procédures et la façon de fonctionner de l'Université pour la suite en termes de projets.

Pour la Présidente, il n'y a pas de généralité sur l'ensemble des projets en termes de rythme de mise en œuvre, celui-ci dépendant de la nature du projet en tant que tel.

Il ressort que :

① L'Établissement n'est pas en retard par rapport au planning prévu : les étapes vont être franchies comme elles devaient être franchies, sauf pour la partie « communauté thématique » plus en lien avec les partenariats, mais il est compréhensible qu'une « perturbation majeure en 2022 » explique les difficultés rencontrées ;

② SIRIUS vient capter l'ensemble des partenaires du site sur des objets sur lesquels personne n'avait encore vraiment enclenché le travail en commun. Derrière chacun de ces volets, des équipes-métiers réunissent les organismes, l'Université de Lorraine et l'ensemble des partenaires du site lorrain pour apprendre à travailler ensemble sur des thèmes sur lesquels ils ne l'avaient jamais fait auparavant, tels que l'efficacité des systèmes administratifs, les espaces d'innovation, les aspects relatifs à la communication.

Ce travail de mise en place des équipes-métiers a été relativement compliqué et le travail en commun a pris un peu plus de temps que prévu à être installé, ce à quoi il faut ajouter les perturbations du courant de l'année 2022.

Cela dit, la Présidente trouve juste la remarque de M. Christophe SCHMITT sur la temporalité. Sur POLARIS et sur l'IHU (Institut Hospitalo-Universitaire), les objectifs en termes de temps de mise en œuvre ne sont pas du tout les mêmes (l'ANR donne 10 ans). L'Établissement a des jalons à suivre, la consommation des différents postes budgétaires va évoluer au cours du temps : à certains endroits, elle passera au-dessus de 100 %, et à d'autres, elle s'arrêtera à un moment donné avant de reprendre.

La Présidente insiste sur un volet particulièrement délicat : celui de la stratégie de communication commune à l'échelle du site puisque des marques nationales sont combinées avec des marques régionales, notamment celle de l'Université de Lorraine.

Il faut aussi regarder ce projet à l'aune des difficultés particulières liées à sa nature propre, explique la Présidente.

Mme Vasilica LE FLOCH revient sur le concept « UL Conseil/UL Fabrique », décrit sur la deuxième diapositive comme devant « permettre aux entreprises et Collectivités Territoriales de résoudre un problème technique ou organisationnel » ; la Présidente indique que ce dispositif a été imaginé par M. Michel FICK, l'ancien Vice-président en charge des Partenariats de l'Université de Lorraine et resitue le contexte : dans la précédente version de « LUE », il y avait un programme qui s'appelait SMI BOOSTER, destiné à apporter les moyens de l'innovation auprès des entreprises de taille moyenne. Pendant plusieurs années, l'Établissement a essayé par tous les moyens de lancer cette dynamique auprès des entreprises de petite et moyenne taille. L'idée de M. Michel FICK était d'engager une démarche différente consistant à aller vers les entreprises au lieu d'attendre qu'elles sollicitent l'Université de Lorraine. De ce point de vue, le PUI (Pôle Universitaire d'Innovation) va permettre à l'Université de détecter des endroits où elle peut intervenir ; une fois la détection faite, c'est le dispositif « UL Conseil/UL Fabrique » qui construira la solution.

Chacun des grands projets passera dans les conseils concernés, avec, à chaque fois, un point de détail sur l'avancement des volets et la consommation des crédits associés, mesurés à la fin de l'année civile, conclut la Présidente.

Point d'information, pas de vote.

4. DÉSIGNATION de MEMBRES du BUREAU du CONSEIL d'ADMINISTRATION :

- a. un membre du collège B du Conseil d'Administration, représentant de la liste «ESPOIR-Enseignement Supérieur Public Ouvert, Inclusif et Rassembleur soutenue par CGT FERC Sup, SNESUP, SNASUB, SNCS, SUD-Education»

Suite au repyramidage du poste de M. Maxime AMBLARD-VIROLLAUD, un siège s'est libéré pour la liste « ESPOIR ». La candidature de Mme Sabrina SINIGAGLI-AMADIO a été enregistrée.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **désignent à l'unanimité Mme Sabrina SINIGAGLI-AMADIO**, représentante de la liste « ESPOIR », comme membre du Bureau du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

b. trois représentants du collège des Usagers du Conseil d'Administration

Des sièges sont prévus pour chaque organisation étudiante. Les candidatures suivantes ont été reçues et sont mises au vote aujourd'hui :

Fédélor : Vianney Camus

UNEF : Alexian Lajoie

Alternative écolo et solidaire : Pas de candidat déclaré ⇒ **siège vacant**

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **désignent à l'unanimité M. Vianney CAMUS et M. Alexian LAJOIE**, représentants du collège des Usagers du Conseil d'Administration, comme membres du Bureau du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

c. deux représentants du collège des Personnalités Extérieures du Conseil d'Administration

Aucune candidature n'étant parvenue à nos services, ces **sièges** restent **vacants**.

5. DÉSIGNATION de MEMBRES dans les COMMISSIONS ISSUES du CONSEIL d'ADMINISTRATION :

- a. des représentants des étudiants du Conseil d'Administration à la « Commission des Moyens » et à la « Commission Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement »**

1/ « Commission des Moyens »

Mme Clara BARDOL et Ms. Paul-Alexandre SCHMIDT-MERJAY, Kevin VERONESE et Alexian LAJOIE se portent candidats à la « Commission des Moyens ».

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **désignent à l'unanimité** les étudiant(e)s titulaires et suppléant(e)s suivants, représentants du collège des Usagers du Conseil d'Administration, comme membres de la « Commission des Moyens » :

Titulaires : Clara **BARDOL** et Paul-Alexandre **SCHMIDT-MERJAY**

Suppléants : Kevin **VERONNESE** et Alexian **LAJOIE**

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

2/ « Commission Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement »

Mme Emilia DUCEP et Ms. Vianney CAMUS, Paul-Alexandre SCHMIDT-MERJAY et Alexian LAJOIE se déclarent candidats.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **désignent à l'unanimité** les étudiant(e)s titulaires et suppléant(e)s suivants, représentants du collège des Usagers du Conseil d'Administration, comme membres de la « Commission Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement » :

Titulaires : Emilia **DUCEP** et Paul-Alexandre **SCHMIDT-MERJAY**

Suppléants : Vianney **CAMUS** et Alexian **LAJOIE**

- b.** d'un membre issu du Conseil d'Administration et représentant de la liste « ESPOIR (...) » à la « Commission Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement »

Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO fait part de sa candidature.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **désignent à l'unanimité** Mme Sabrina **SINIGAGLIA-AMADIO**, membre du Conseil d'Administration, comme représentante de la liste « ESPOIR » à la « Commission Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

6. **DÉSIGNATION de REPRÉSENTANTS des ÉTUDIANTS du CONSEIL d'ADMINISTRATION au sein d'AUTRES COMITÉS :**

- a. un représentant titulaire et suppléant, appelés à siéger au Comité Fonds de Solidarité et des Initiatives Étudiantes (FSDIE)

Mme Clara BARDOL et M. Kevin VERONESE sont candidats.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **désignent à l'unanimité :**
M. Kevin VERONESE, membre du collège Usagers du Conseil d'Administration, comme **représentant titulaire** et
Mme Clara BARDOL, membre du collège Usagers du Conseil d'Administration, comme **représentante suppléante**,
appelés à siéger au Comité Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

- b. un représentant appelé à siéger au Comité Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

M. Vianney CAMUS est candidat.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **désignent à l'unanimité M. Vianney CAMUS**, membre du collège Usagers du Conseil d'Administration, comme représentant étudiant appelé à siéger au Comité Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

7. NOMINATION du DIRECTEUR SCIENTIFIQUE du CENTRE de COORDINATION ANIMALERIE du CAMPUS BIOLOGIE SANTÉ

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 1

Conformément aux dispositions de l'article 2.1 du règlement intérieur de l'Animalerie du campus Biologie Santé approuvé à l'occasion de la réunion du 19 décembre dernier :

« La nomination du Directeur Scientifique est prononcée par le Président de l'Université de Lorraine pour 5 ans, après avis du Conseil d'Administration de l'Établissement. Le Directeur est choisi parmi les personnels de l'Université de Lorraine titulaires d'une habilitation à diriger des recherches et compétents en expérimentation animale de niveau concepteur. »

La candidature de Mme Isabelle LARTAUD est proposée.

(Mme Isabelle LARTAUD arrive en fin de 5 ans de missions attribuées lors du dernier mandat du président Pierre MUTZENHARDT)

Mme Myriam DORIAT-DUBAN accueille Mme Isabelle LARTAUD et lui cède la parole pour un court exposé sur l'ANIMALERIE CAMPUS BIOLOGIE SANTÉ (ACBS) et le RÉSEAU DES ANIMALERIES :

- Mission 1 : ACBS structure plateforme
 - **Mutualiser** l'environnement dédié à l'UAFIS (Utilisation d'Animaux à des Fins Scientifiques) dans un cadre réglementaire aux normes européennes en constante évolution

- Mission 2 : ACBS et réseau des animaleries
 - **Coordonner** le fonctionnement en réseau des animaleries de l'Université de Lorraine
 - Centraliser les démarches vers **DDPP** (Direction Départementale en charge de la Protection des Populations) (Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt - MAAF) : ACBS coordonne les demandes d'agrément EU
 - Conseiller la Présidence sur lieux d'utilisation des animaux et coordonner les **Demandes d'Autorisation Projets** vers CELMEA (Comité d'Éthique Lorrain en Matière d'Expérimentation Animale) et MESRI (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation)
 - Mutualiser les **process** de travail (IUT, Faculté des Sciences et Technologies, ACBS)
 - Coordonner/organiser des **formations** / amélioration des compétences, ouvertes à toute l'Université de Lorraine et aux personnels des EPST (Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique)

Evolutions sur 5 ans ACBS et réseau

Direction scientifique : Isabelle LARTAUD, Professeure des Universités (février 2018-février 2023)

Direction opérationnelle : Sylvain POUSSIER, Ingénieur de Recherche



EUs = Établissements Utilisateurs

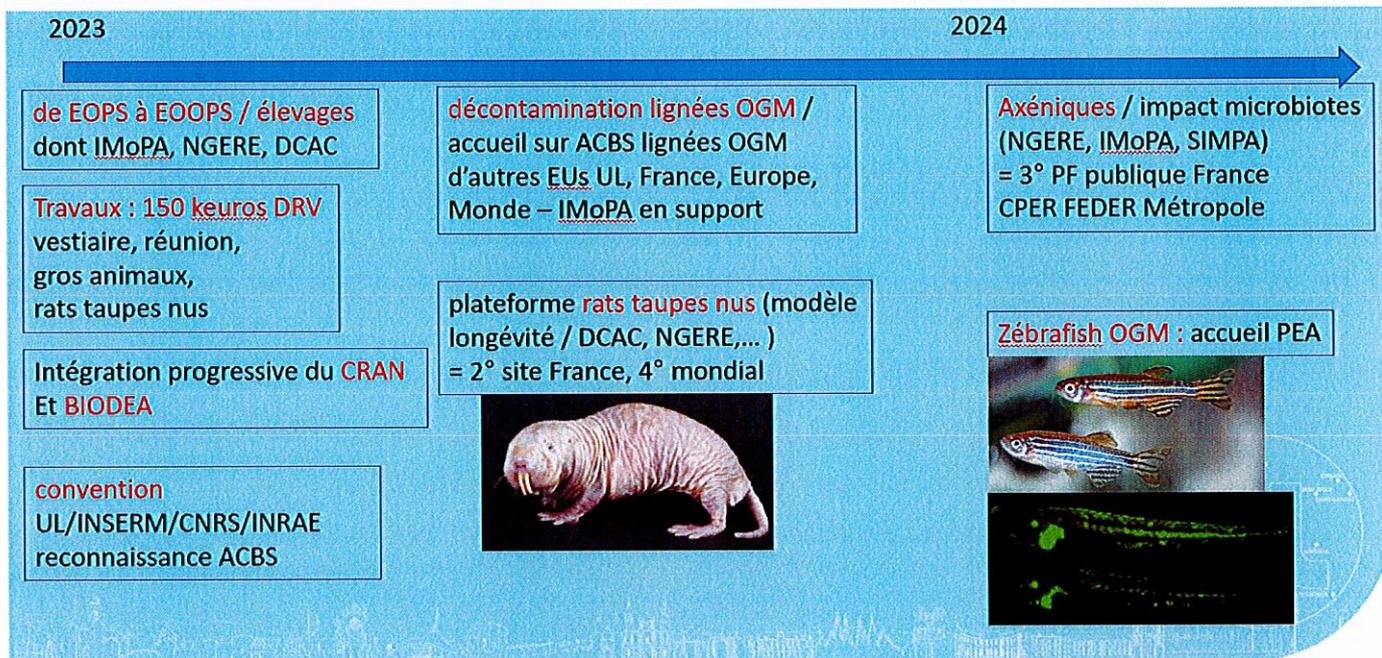
PÉRIMÈTRE du RÉSEAU ANIMALERIES En 2022

10 EUs en réseau (18 en 2017) :	
RECHERCHE :	FORMATION :
<ul style="list-style-type: none"> - ACBS - <u>IMoPA</u> - NGERE - CRAN - LCOMS - URAFPA Gros Animaux - <u>Bouzule</u> - URAFPA PEA 	<ul style="list-style-type: none"> - FST / IUT GBS GBAA - <u>Scifa</u> (poissons) - Ecole de Chirurgie <p>2021-2023 : Coordination ACBS avec FST et IUTs enseignements (dont Yutz-Thionville)</p>

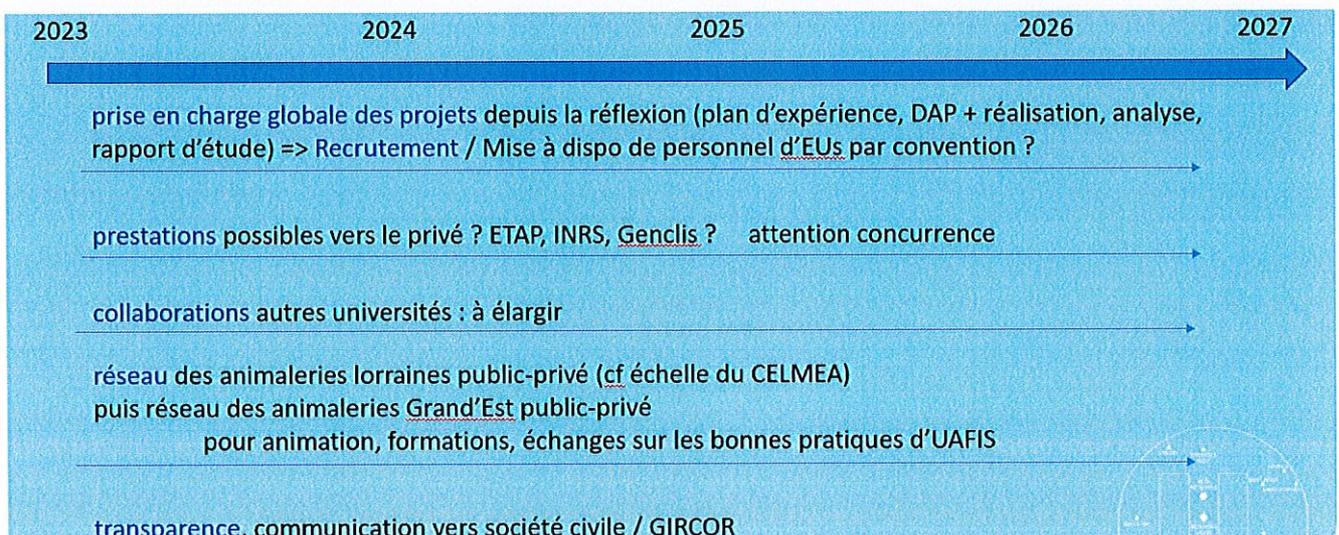
EUs = Établissements Utilisateurs

URAFPA PEA = plateforme aquatique

Projections 2023-27 ACBS et réseau



2023 – 2027 : RENDRE l'UAFIS ROBUSTE, REFLEXIF, pRédictif - méthodes alteRnatives = Ecole Chir, IJL



Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **émettent un avis favorable à l'unanimité** sur la nomination de **Mme Isabelle LARTEAUD** comme directrice scientifique de l'Animalerie du campus Biologie Santé.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

8. DÉSIGNATION d'UN MEMBRE de L'UNIVERSITÉ de LORRAINE à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et au CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'ASSOCIATION GRAND ENOV+

La Présidente modifie la proposition qui était initialement faite consistant à proposer la candidature unique de M. Jérôme STERPENICH.

Compte-tenu d'un problème de compatibilité et de disponibilité de calendrier entre le fonctionnement du conseil d'administration et de celui de l'assemblée générale, la Présidente propose de porter la candidature de M. Jérôme STERPENICH pour le conseil d'administration et que M. Jamal BOUGDIRA, Vice-président en charge de la valorisation, siège à l'assemblée générale, et de répartir ainsi la charge sur deux personnes.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **désignent à l'unanimité M. Jamal BOUGDIRA** pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence d'innovation et de prospection internationale Grand E-Nov+.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **désignent à l'unanimité M. Jérôme STERPENICH** pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Agence d'innovation et de prospection internationale Grand E-Nov+.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16

Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

9. RÈGLEMENT du COMITÉ d'ÉTHIQUE SCIENTIFIQUE et PEDAGOGIQUE (CESP)

Ce point est reporté au Conseil d'Administration du 11 juillet prochain car le ministère a demandé certaines modifications au document proposé.

Mme Clara BARDOL revient sur la composition de ce comité dans lequel ne figure aucune représentation étudiante et demande si cela correspond à une volonté de l'Établissement.

La composition du comité d'éthique scientifique et pédagogique est fixée par décret ce qui fait que l'Université de Lorraine n'a pas la latitude de choisir la qualité des membres du comité. Elle peut juste choisir le nombre de membres.

Point **REPORTÉ**

DÉPART de M. GROSDIDIER
 – Procuration de M. SCIAMANNA
 Nb de présents : 16
 Nb de représentés : 6

PAUSE de 15 minutes

10. MODIFICATIONS APPORTÉES aux LIGNES DIRECTRICES de GESTION (LDG) relatives aux PROMOTIONS et VALORISATIONS des PARCOURS PROFESSIONNELS des PERSONNELS

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 2

Tout d'abord, Mme Myriam DORIAT-DUBAN propose de présenter conjointement les points 10 et 11 car le point 10 concerne les modifications apportées pour le repyramidage, des procédures de simplification transmises par le ministère ayant dû être intégrées.

Ensuite, Mme Myriam DORIAT-DUBAN précise que ces questions ont été travaillées en Groupe de Travail (GT) au sein du CAR (Conseil d'Administration restreint) parce qu'il était important de bénéficier de l'expérience acquise sur ces sujets par le CAR l'an dernier, en vue d'améliorer les procédures de l'Établissement cette année.

De plus, ce sont les membres du CAR qui devront appliquer cette nouvelle procédure.

Une grande partie des membres du CAR a déjà travaillé ces questions mais l'ensemble des membres du Conseil d'Administration doivent en être informés.

REPYRAMIDAGE 2023 (LDG + procédure)

- Suppression de l'évaluation initiale en local : le CAr (Conseil d'Administration Restreint) ne donne plus d'avis mais il désigne désormais le comité de promotion (qui remplace le comité d'audition)
- **1^{ère} phase (nationale) :**
Le CNU (Conseil National des Universités) nomme deux rapporteurs et donne 2 avis (A, B ou C) : un sur les acquis de l'expérience, l'autre sur l'aptitude professionnelle.
Ce double avis est transmis au comité de promotion composé a minima de 4 membres (PR (Professeurs ou assimilés) en sus du / de la président(e) qui est un(e) PR ou assimilé(e) (peuvent être internes mais avec au moins un « candide », c'est-à-dire une personne qui ne soit pas de la discipline repyramidée dans ce comité)
- **2^e phase (locale) :** en deux étapes
 - 1) Le comité de promotion rend à son tour deux avis (A, B ou C) : un sur les acquis de l'expérience, l'autre sur l'aptitude professionnelle => l'Université a proposé un cadrage LDG (Lignes Directrices de Gestion) sur l'avis du comité (procédure + attendus de l'Établissement).
Dans la limite de 4, par possibilité de promotion ouverte, les candidats ayant reçu les meilleurs avis (du CNU et du comité de promotion) sont auditionnés par le comité de promotion
 - 2) Auditions : le comité de promotion établit sur les auditionnés un compte rendu pour chaque audition et l'adresse au chef d'établissement (liste classée par ordre alphabétique => pas d'interclassement). Les avis sont individuels donnés par ce comité de promotion

A l'issue, la Présidente (pour l'Université Lorraine après avis du Conseil d'Administration Restreint (CAr)), avec les avis et comptes-rendus, établit la liste des candidats dont la nomination est proposée au Président de la République.

Principaux ajouts dans LDG et dans la délibération sur la procédure (proposition du Groupe de Travail du CAr) :

Les comités de promotion :

- pour chaque candidature, il choisit **deux rapporteurs en son sein** qui chacun évalue :
 1. l'aptitude professionnelle (activité présente)
 2. les acquis de l'expérience professionnelle (activité passée)

en prenant en compte, dans chaque cas, l'investissement pédagogique, la qualité de l'activité scientifique et l'investissement dans les tâches d'intérêt collectif

=> 6 notes et deux avis circonstanciés (éviter la concentration de l'information)

- Ensuite, le comité donne deux avis (A : très favorable, B : favorable et C : réservé) sur le dossier de la personne candidate au regard d'une part de son aptitude professionnelle (activité présente) et d'autre part des acquis de son expérience professionnelle (activité passée).

Dans cette évaluation, le comité de promotion sera attentif, sans hiérarchie dans les critères :

- aux parcours équilibrés démontrant un investissement dans les 3 volets de l'activité d'un E-C (Enseignant-Chercheur)
- en veillant au respect de cet équilibre sur l'ensemble de la carrière, valorisation de l'expérience scientifique : qualité des productions scientifiques, encadrement de thèse, portage de projet d'envergure, etc.
- respect de l'égalité professionnelle, notamment femmes-hommes, dans le déroulé des carrières
- possibilité de prendre en compte les conditions d'exercice de l'activité présente et passée qui peuvent avoir une influence sur l'accomplissement des missions.

NB : en cas d'ex aequo de plus de 4 personnes pour les auditions, choix de la Présidente dans le respect des LDG ministérielles à savoir :

- accorder une importance particulière au déroulement de carrière afin de promouvoir des MCF (Maîtres de Conférences) qui jouent un rôle essentiel dans leur établissement => valoriser des parcours équilibrés.
- améliorer l'accès des femmes aux corps supérieurs => à dossier équivalent, privilégier la candidate féminine.

Critères pour le CAr pour la proposition de nomination, dans le respect des LDG ministérielles :

- qualité du dossier (au regard des deux avis CNU et Etablissement),
- motivation de la personne candidate (au regard du compte rendu d'audition),
- parcours équilibré entre les trois volets d'activité (recherche, pédagogie et responsabilités collectives),
- égalité professionnelle, notamment femmes-hommes, dans le déroulement de la carrière,
- qualité des productions scientifiques, l'expérience en encadrement de thèse et le portage de projets scientifiques,
- missions d'intérêt général,
- ancienneté dans la carrière,
- conditions particulières d'exercice des fonctions, etc.

La procédure reprend tous ces éléments et est transmise aux candidats et aux membres des comités de promotion, ces derniers allant recevoir une formation très prochainement - l'idée étant d'assurer la transparence des critères, conclut Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Comme en page 12 du document, seul le rayonnement international est évoqué, Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO suggère d'indiquer « rayonnement local, national et international » comme c'est le cas un peu plus loin dans le texte.

Sa demande est reçue favorablement.

M. Christophe SCHMITT revient sur la liste des critères (ci-dessus) pour demander des éclaircissements sur le point « égalité professionnelle ».

Il faut tenir compte dans les dossiers du fait que les carrières des femmes peuvent être différentes de celles des hommes pour diverses raisons, et qu'il faut intégrer cette donnée dans l'analyse des dossiers.

Les modifications apportées aux Lignes Directrices de Gestion relatives aux promotions et valorisations des parcours professionnels des personnels **sont approuvées à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

M. Olivier GARET trouve qu'avoir pris du temps pour discuter de ce point collectivement en Groupe de Travail est une très bonne chose.

La Présidente suggère qu'une transparence d'usage soit l'objet d'une réflexion : tout comme le Conseil d'Administration incite l'équipe de la présidence d'aller vers davantage d'efforts en matière de transparence, la même chose peut être demandée aux composantes de formation, aux unités de recherche, etc...

11. PROCÉDURE relative à la VOIE TEMPORAIRE de PROMOTION INTERNE des PROFESSEURS des UNIVERSITÉS dite de "REPYRAMIDAGE"- ANNÉE 2023

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 3

Le document en **annexe 3** est soumis au vote des Administrateurs.

La procédure relative à la voie temporaire de promotion interne des professeurs des universités dite de "repyramidage"- année 2023 **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

12. RÉMUNÉRATIONS d'ACTIVITÉS ACCESSOIRES pour 2022-2023 et ANNÉES SUIVANTES

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 4

Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO :

- ① voudrait connaître les critères qui servent à distinguer expertise rare et expertise de prestige, et qui décide des montants alloués (fourchette entre 100 et 175 €) ;
- ② s'interroge sur le taux horaire indiqué sur les heures TD : il est affiché à 41,41 € alors qu'il est passé à 42,86 € depuis juillet 2022.
- ① C'est à l'appréciation de la personne qui a mobilisé le dispositif. C'est discrétionnaire, ajoute Mme Myriam DORIAT-DUBAN.
- ② La Présidente annonce que le taux horaire sera corrigé en NB du bas de la page 3 du document en **annexe 4**.

Les rémunérations d'activités accessoires pour 2022-2023 et années suivantes **sont approuvées à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

13. RECRUTEMENT des ENSEIGNANTS ASSOCIÉS à MI-TEMPS et à QUART de TEMPS DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 5

L'Université de Lorraine n'autorisait, jusqu'à présent, que les mi-temps et, dans des cas particuliers, sur financement PACTE Compétences (sur ressources propres), la possibilité d'avoir des quarts de temps.

Une demande d'une composante hors métropole, qui a fait part de sa grande difficulté à recruter des enseignants associés, a été transmise à la DRH. Ayant omis de rappeler que ce recrutement avait uniquement lieu dans le cadre de PACTE Compétences, la DRH avait donné un feu vert sur le recrutement d'enseignants associés à quart de temps.

Afin de régler ce problème, d'une part, et, après réflexion sur un niveau plus général, selon lequel dans certains cas particuliers qui doivent rester exceptionnels, d'autre part, l'Établissement propose d'ouvrir cette possibilité - notamment sur des spécialités où il a beaucoup de mal à recruter des personnes compétentes qui n'ont pas la disponibilité suffisante pour un mi-temps mais qui peuvent l'avoir pour un quart de temps.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN insiste sur le fait que l'idée est d'introduire de la souplesse tout en gardant à l'esprit que cela ne peut pas être généralisé mais rester exceptionnel après analyse de la DRH.

Les modifications apportées au document sur le statut des enseignant(e)s associé(e)s ainsi que sur les conditions de recrutement des enseignant(e)s associé(e) à mi-temps et à quart de temps **sont approuvées à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

14. MISSIONS D'EXPERTISE – MODIFICATION DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 6

La modification du document précise le cadre d'application des missions d'expertise, où est introduit le Comité d'Éthique de la recherche de l'Université de Lorraine, remarque la Présidente.

Il ne s'agit pas du même comité que celui du point 9 reporté, souligne M. Romain COUVAL.

Dans la politique globale de déontologie, d'intégrité scientifique et d'éthique, l'Université souhaite se doter de comités essentiels.

Ce comité d'éthique de la recherche de l'Université de Lorraine va susciter un travail conséquent, notamment pour des experts extérieurs dans l'analyse des dossiers. Il semble dès lors que l'Université pouvait utiliser la vacation d'expertise pour remercier et rémunérer l'activité d'expertise des extérieurs (et uniquement d'eux) que l'Établissement sollicite, expose Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Les ajouts apportés dans le cadre de l'évaluation locale de dossiers (page 3 de l'**annexe 6**) **sont approuvés** par les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	1

15. RÉGIME INDEMNITAIRE des PERSONNELS BIATSS : REVALORISATION et AJUSTEMENTS

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 7

Dans l'intérêt des personnels, la gouvernance :

- accélère, par rapport à la LPR, des ajustements à la hausse de l'indemnitaire
- s'engage à aligner l'indemnitaire contractuel sur l'indemnitaire titulaire, toujours avec un décalage ; la date du 1^{er} septembre avait été avancée mais, comme il est possible de le faire dès le 1^{er} juillet, le Conseil d'Administration est sollicité pour autoriser sa mise en œuvre, rappelle Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

En l'absence du Directeur des Ressources Humaines, M. Morgan REMY assure la présentation du point.

Anticipation des revalorisations concernant les personnels BIATSS contractuels

- Délibération du Conseil d'Administration du 8 novembre 2022 : les revalorisations indemnitaires concernant les personnels BIATSS contractuels entrent en vigueur au 1^{er} septembre 2023
- Choix de l'Établissement de devancer cette date d'entrée en vigueur et de l'avancer au 1^{er} juillet 2023

Revalorisation du régime indemnitaires des personnels de catégorie C + Bibliothécaires

- Note de gestion ministérielle du 19 octobre 2022 fixe des objectifs-cibles indemnitaires pour 2027 pour les personnels ATRF (Adjoints Techniques de Recherche et de Formation), MAG (Magasiniers) et BIB (Bibliothécaires)
- Les personnels MAG et BIB hors classes ont déjà un régime indemnitaire plus favorable que celui-prévu par le Ministère pour 2027 : pas d'évolution
- Pour les personnels ATRF et BIB : choix de l'Établissement de devancer les objectifs 2027 et de **revaloriser** les régimes indemnitaires des personnels concernés à **hauteur de ces objectifs**, à l'arrondi supérieur
- Pour les personnels de catégorie C des autres filières et pour les personnels de catégorie C contractuels : choix de l'établissement de **porter leur régime indemnitaire à hauteur des objectifs fixés pour 2027** pour les personnels ATRF

Clarification et actualisation de la note de gestion RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

- Clarification de la note de gestion RIFSEEP quant à la reconnaissance indemnitaire des personnels assistants de prévention et compétents en radioprotection : leur reconnaissance est assurée dans les conditions prévues respectivement par les délibérations Conseil d'Administration du 16 décembre 2014 et 20 septembre 2016
- Modification du montant du groupe 1 des MAG (passage à 338 euros) dans un souci d'harmonisation de la gestion
- Montant d'IFSE-RP (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise des personnes compétentes en Radio Protection) actualisé pour les fonctions de chef de cabinet / Suppression de la fonction de secrétaire général de l'Établissement

Actualisation de l'annexe 2 à la note de gestion RIFSEEP

- Cadre réglementaire de l'IFSE-FI (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise – Fonction Informatique) : montant additionnel d'IFSE : c'est une composante indemnitaire qui n'a pas lieu d'évoluer avec la valeur du point d'indice.
- Il est donc proposé de convertir les N/10000^e d'IFSE-FI en montants mensuels correspondants et de supprimer toute référence à une indexation sur la valeur du point d'indice, ceci dans un souci de lisibilité et d'équité de traitement entre les filières

À la lecture du tableau en annexe 3 incluse dans le document de travail (NDLR : cf. **annexe 7** de ce compte rendu), tableau qui liste les différentes primes pour un certain nombre de personnels, Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO souhaiterait connaître les montants des primes correspondant aux 2 fonctions qui sont affichées de la façon suivante :

<u>Fonction</u>	<u>Montant</u>
DGS	Sur décision de la Présidente / du Président
Agent comptable / DGS et DGSA/ directeur de cabinet	Sur décision de la Présidente / du Président

M. Vincent MALNOURY confirme que cette prime est fixée sur décision de la Présidente mais, pour sa part, il n'est pas contre le fait de communiquer les montants.

M. Frédéric DRUE intervient pour dire que ce sont des textes qui paraissent au Journal Officiel qui fixent, pour les emplois fonctionnels de DGS et d'Agent Comptable, la part d'IFSE et la part de Complément Indemnitaire Annuel (CIA), avec un plancher et avec un plafond par type d'établissements. Il est également d'accord pour montrer les montants correspondants.

En réponse à la suggestion de Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO d'inclure ces montants dans le tableau, la Présidente répond qu'il s'agit là de personnes concernées alors que, dans le reste du tableau, il s'agit de catégories qui regroupent plusieurs individus. Pour la Présidente, cela nécessite une réflexion.

M. Jean-Marc MARTRETTE voudrait aussi avoir connaissance de ces montants ; il rappelle qu'il avait fait cette demande au CSA (Comité Social d'Administration) et que le DRH avait fait une réponse similaire. Or, selon M. Jean-Marc MARTRETTE, il existe d'autres personnels à l'Université de Lorraine dont on sait les primes : il cite la 1^{ère} Vice-présidente dont la prime est nominative.

La 1^{ère} Vice-présidente a la même prime que les autres Vice-présidents de conseil, observe Mme Myriam DORIAT-DUBAN : cela fait 4 personnes concernées.

Pour M. Olivier GARET, de telles informations devraient peut-être être diffusées en CA.

Ce n'est pas le bon endroit puisque les personnes concernées ne sont pas Enseignants-Chercheurs (EC), remarque la Présidente qui n'est pas en mesure d'apporter une réponse ferme tout de suite.

M. Bernard DUSSOUBS remercie tout d'abord l'Établissement pour les efforts qu'il fait pour améliorer plus rapidement le régime indemnitaire des personnels, quelle que soit leur catégorie, et, en particulier, pour anticiper ce que l'État a prévu pour les catégories C en 2027.

Ensuite, sur la décorrélation de l'IFSE-FI du point d'indice, il s'avère que l'ex prime de fonction informatique était indiquée sur la variation du point d'indice. M. Bernard DUSSOUBS est étonné de cette décorrélation car il ne trouvait pas choquant que la prime suive les variations du point d'indice.

Après échange sur le sujet avec Mme Myriam DORIAT-DUBAN, la Présidente annonce que le tableau complété avec les montants des primes fonctionnelles sera diffusé, pour information, au cours d'un prochain CAR. Moyennant cette réserve sur la communication des éléments, la Présidente soumet le document au vote des Administrateurs.

La revalorisation et les ajustements apportés dans le cadre du Régime Indemnitaire des personnels BIATSS **sont approuvés** par les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	1

16. MOUVEMENT ACADÉMIQUE AENES 2023 (INFORMATION)

Suite à l'avis défavorable à l'unanimité du CSA (Comité Social d'Administration) du 9 mars dernier et à l'avis unanimement défavorable du CSA reconvoqué en 2^{ème} réunion, l'Établissement a organisé un Groupe de Travail pour échanger sur le sujet des personnels de l'Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (AENES).

Mme Myriam DORIAT-DUBAN rappelle les 3 grandes filières des personnels administratifs :

- les ITRF (Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation)
- les personnels de bibliothèques
- et les AENES (personnels de l'Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur), qui ont la particularité de pouvoir être affectés dans tous les établissements qui relèvent du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Chaque année l'Université de Lorraine est sollicitée pour proposer des postes vacants à l'AENES, à la mobilité intra-&académique organisée par le Rectorat.

Ce qui avait frappé le CSA cette année, c'est que 44 postes AENES vacants étaient recensés et seulement 4 postes étaient proposés à la mobilité intra-académique par les directions centrales, les pôles scientifiques et les collégiums – sachant que ces postes dits vacants sont occupés par des contractuels.

Les membres du CSA ont exprimé leur désaccord et ils ont interrogé l'Établissement pour savoir si tout était fait pour protéger l'AENES dans notre université.

Ce GT a été l'occasion de rappeler que des mesures avaient déjà été prises par l'Université de Lorraine – uniques en leur genre – puisque les autres universités autorisent massivement les transformations de postes AENES en postes ITRF. À

L'Université de Lorraine, depuis la campagne d'emplois 2019, toutes les transformations de postes AENES en postes ITRF de BAPJ (c'est-à-dire de la branche administrative) ne sont plus autorisées, déclare Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

De plus, l'Université s'efforce, depuis plusieurs années, de publier des postes au fil de l'eau, notamment sur la place de l'emploi publique, ce qui permet de recruter en moyenne 4 personnes par an ; il est vrai que cette stratégie fonctionne bien pour les catégories A et B mais ne fonctionne pas pour les catégories C.

Si on regarde les chiffres en notre possession, sur les postes publiés au mouvement intra-académique, très peu de postes sont pourvus (les taux sont inférieurs à 30 %, certaines fois ils atteignent à peine 20 %).

Sur les concours, les taux sont un peu meilleurs : de 60 voire 80 % en 2022.

Pour autant, il y a un problème d'attractivité de cette filière dans l'Enseignement Supérieur et pas seulement à l'Université de Lorraine.

Les différentes raisons qui expliquent ce constat :

- l'impossibilité de choisir l'affectation (tout dépend du Rectorat),
- les concours ne sont pas profilés (les profils sont généralistes alors que les besoins sont beaucoup plus profilés)
- le manque d'attractivité de l'Établissement :
 - en regard du régime indemnitaire : bien que l'Université de Lorraine s'efforce d'assurer un équilibre entre les 3 filières précédemment citées, elle n'a pas les moyens de s'aligner sur le régime indemnitaire du Rectorat,
 - pour les catégories C, l'Université de Lorraine offre beaucoup moins de diversité géographique dans les affectations possibles ; or, souvent les personnels de cette catégorie préfèrent aller dans le collège à 3 km de chez eux qu'à l'Université qui peut être loin.

Le GT a été réuni le 2 juin dernier pour rappeler à la fois ce que fait l'Établissement et les difficultés qu'il rencontre pour protéger cette filière, surtout sur les catégories C, et également de dire que l'Établissement se trouve face à un arbitrage : d'un côté, protéger les supports AENES, mais, de l'autre côté, proposer des perspectives d'avenir aux contractuels de l'Université de Lorraine qui occupent ces postes.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN pense que le travail avec le GT a réussi à trouver un moyen de concilier 2 priorités importantes :

- ➔ être en mesure d'accompagner les parcours individuels des agents (lorsqu'ils veulent passer du corps des AENES au corps des ITRF) ; accompagner également les AENES qui voudraient passer des concours ITRF ;
- ➔ trouver un meilleur équilibre entre les 2 objectifs antagonistes : préserver l'emploi AENES dans l'Établissement et lutter contre la précarisation en permettant aux contractuels de passer des concours et de devenir titulaires à l'Université de Lorraine.

Les conséquences des travaux et des propositions de ce GT seront visibles dans le cadrage de la campagne d'emplois puisque l'Établissement aimerait mettre en place une mesure, à titre exploratoire. Le GT se réunira en février pour voir les effets de cette mesure et décider si l'expérimentation se poursuit ou pas, explique Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

M. Bernard DUSSOUBS pense qu'il faut remercier l'Établissement pour les efforts faits vis-à-vis des personnels AENES, même si cela ne se traduit pas forcément en termes de préservation d'emplois AENES pour les raisons exposées par Mme Myriam DORIAT-DUBAN. Il insiste sur le fait que les personnels AENES de catégorie C deviennent de moins en moins nombreux dans l'Université de Lorraine et se retrouvent sans perspective d'évolution, suite à la faiblesse en nombre de promotions consécutive à la faiblesse du nombre de concours. Le plus important est d'assurer un avenir professionnel à ces agents, et, si cela passe par autre chose que par une évolution AENES, il ne faut pas s'en priver, préconise M. Bernard DUSSOUBS.

17. SCHÉMA DIRECTEUR HANDICAP : BILAN 2022 et PLAN d'ACTION 2023 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

M. Yves CARDELLINI a réuni quelques chiffres-clés concernant les effectifs :

EFFECTIFS 2022 :

- **1250** étudiants suivis par le SHE
- **243** personnels reconnus BOE
- **30** doctorants suivis par la MDD

AUTRES CHIFFRES CLES :

- Coût de l'accompagnement des étudiants : **958 564 €**
- Dotation MESR : **520 000 €**
- Nbre d'emplois-étudiants recrutés : **188**
- Coût de l'accompagnement des personnels : **67 315 €**
- Contribution FIPHFP : **413 094 €**
- Contrats doctoraux handicap en cours : **6**

Du côté des étudiants, la pente est toujours ascendante ; dans le cadre de parcoursup, l'Université de Lorraine a reçu plus de 300 nouvelles fiches de liaison pour des étudiants ayant potentiellement besoin d'accompagnement par le Service Handicap Étudiant (SHE).

Du côté des personnels, la courbe augmente : le chiffre résulte de départs, d'arrivées et de personnels qui acceptent de se faire recenser (BOE = Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi).

Une trentaine de **doctorants** suivis par la Maison Du Doctorat (MDD).

Le coût de l'accompagnement des étudiants avoisine le million d'euros, avec, dans cet accompagnement, environ 260 000 € de masse salariale puisque, tous les ans, l'Université de Lorraine engage des emplois-étudiants pour assurer des prestations d'accompagnement, de prise de notes des étudiants en situation de handicap. En 2022, 188 ont été recrutés. Le reste des ressources sont destinées en rémunération des prestations aux différents prestataires, le prestataire essentiel étant le SISU (Service d'Intégration Scolaire et Universitaire).

Le coût de l'accompagnement des personnels, atteint un montant de 67 000 €.

L'Université de Lorraine devrait avoir 6 % des personnels reconnus en situation de handicap au lieu de 3,5 % actuellement.

La contribution FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) a nettement baissé car, lorsque le Schéma Directeur Handicap a été mis en place en 2014, on était pratiquement à 1,3 M€ de contribution FIPHFP.

L'Établissement compte **6 contrats doctoraux ciblés handicap** en cours. Tous les ans, le ministère propose une trentaine de contrats doctoraux ciblés handicap.

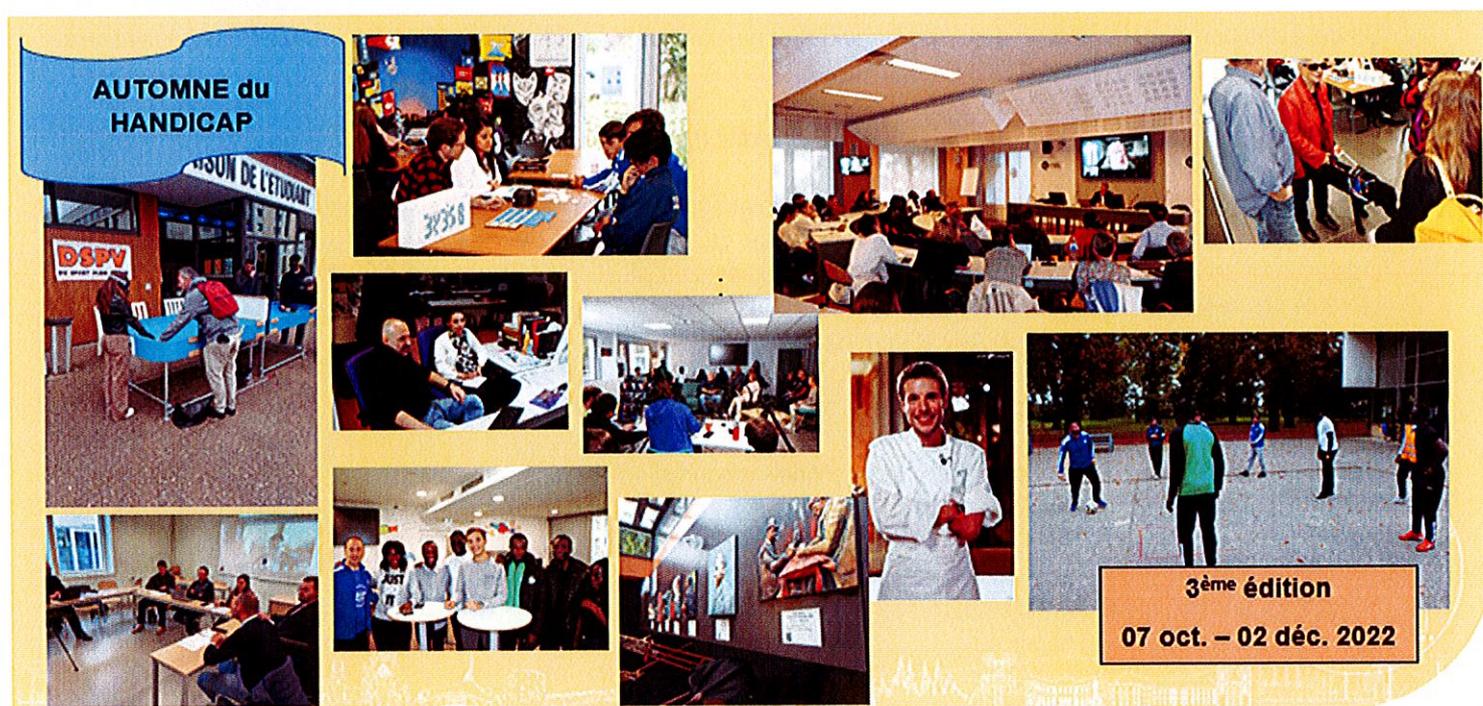
Faits marquants de l'année 2022

M. Yves CARDELLINI répertorie :

- **Intégration de la Mission Handicap dans la Mission EDI** (Égalité-Diversité-Inclusion)
- **Activation des « viviers » pour accroître le recrutement des personnels BOE** (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi). M. Yves CARDELLINI cite l'opération « Job dating » et l'opération « Le DuoDay » qui a lieu au mois de novembre chaque année pendant la semaine de l'emploi des personnes en situation de handicap et qui leur permet de venir découvrir un métier de l'Université.

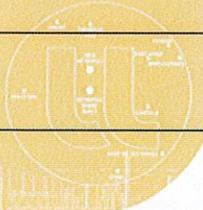
L'Établissement a réussi à mettre en place des liens plus fiables avec les caps emplois – filières de Pôle Emploi spécialisées dans le recrutement des personnes en situation de handicap.

- **Poursuite de la mise en œuvre de l'Ad'Ap** (Agenda d'Accessibilité Programmée).
Une somme de 310 000 € a été versée en 2022 dans ce cadre ; certaines autres opérations peuvent être prises en compte dans des programmes plus larges de travaux dans certains campus.
- **Audit systématique de tous les sites Web avant leur mise en ligne** ; les sites qui n'ont pas 80 % d'accessibilité, ils sont rejetés et doivent être retravaillés.
- **Emergence d'un projet de recherche dans le cadre du « Pôle autisme à l'Université de Lorraine »** ; l'Université accueille de plus en plus d'étudiants souffrant de TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme).
Le projet, qui s'appelle « Pauline », est piloté par M. Christophe LUXEMBOURGER et il vise à la fois à travailler les interactions sociales des étudiants souffrant de TSA et à effectuer un travail sur le suivi de cohortes pour voir s'il existe des spécificités dans le déroulé de leurs études. Une particularité ressort déjà : un retard au démarrage des études.
- **3^{ème} édition de l'Automne du Handicap**
Dans la volonté de l'Établissement de développer une culture des handicaps, la 3^{ème} édition de l'Automne du Handicap s'est déroulée au mois d'octobre et au mois de novembre, avec différentes actions de sensibilisation.



Exécution du plan d'action 2022

Par rapport à la feuille de route présentée l'an passé :

Poursuite du travail de réflexion engagé fin 2021 à la DRH autour de la thématique : « Développer le recrutement des personnes en situation de handicap à l'Université de Lorraine »	Redéfini/Réorienté vers la DRH
Réalisation d'une vidéo support à la campagne de recrutement des BOE	Réalisée 
Travail d'évaluation du dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap	Enclenché avec la DAPEQ
Acquisition d'un outil de gestion des étudiants en situation de handicap	Logiciel Ekyté
Prise en compte de la dimension handicap dans le cadre de la mise en place du Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS)	Non encore abouti 
Un nouveau RDV « Handicap et vous »	1^{er} RDV consacré aux TSA

M. Yves CARDELLINI ajoute qu'un 2^{ème} RDV a eu lieu en début d'année 2023 autour des troubles sévères du langage et de l'apprentissage ; un 3^{ème} RDV est prévu en automne sur les phobies scolaires, notamment.

Grandes orientations de la feuille de route 2023

Il faut considérer 2023 comme une année de transition puisque l'Établissement travaille sur l'élaboration du Schéma Directeur pour la période 2024-2028, poursuit M. Yves CARDELLINI qui propose de poursuivre toutes les actions enclenchées.

- Poursuivre du travail d'évaluation du dispositif d'accompagnement des étudiants
- Poursuivre le travail mené sur le recrutement (Job dating en cours, DuoDay en novembre, ...)
- Poursuivre et amplifier les actions pour améliorer le recrutement des BOE, notamment côté enseignants, avec un travail notamment avec les doctorants sur les besoins d'accompagnement liés directement à la fonction d'enseignement
- Poursuivre l'accessibilité des campus, des locaux, des services et des savoirs
- Structuration du pôle « Autisme à l'UL » qui va prendre forme avec plusieurs actions :
 - le dispositif « Univ-TSA » qui a été mis en place depuis quelques années et qui vise à accompagner les étudiants souffrant de TSA dans leur environnement d'étude et leur campus ;
 - le projet de recherche ;
 - le projet actuellement mené sur Nancy dans le cadre de la rénovation de l'ancien GEC-Cours Léopold (Groupement des Étudiants Catholiques) en nouvelle résidence universitaire dans laquelle 9 chambres seront destinées aux étudiant(e)s autistes.
2 "étudiants solidaires" seront recrutés pour être présents dans cette résidence afin d'accompagner les étudiants porteurs de TSA, lorsqu'il y a rupture de rythme (coupure du week-end).
- **Amplifier l'information, la sensibilisation et la formation de la communauté universitaire :**
 - poursuite du travail mené avec la partie Formation Continue et les formations qui sont ouvertes ;
 - l'édition 2023 de l'Automne du Handicap est en cours de préparation ;
 - mise en place régulièrement d'actions de sensibilisation à la demande des composantes.



En réponse à la question de M. Jean-Marc MARTRETTE, M. Yves CARDELLINI confirme que, pour l'instant, le recensement se fait à la personne et non en emploi à temps plein pour appliquer le pourcentage de 6 % sur la masse des emplois à l'Université de Lorraine.

M. Olivier GARET est intéressé de savoir le nombre de composantes auprès desquelles des actions de sensibilisation ont été menées.

Lorsqu'un(e) étudiant(e) autiste arrive dans une composante, les services du handicap étudiant proposent d'expliquer à la fois à l'équipe pédagogique et à la promotion qu'ils vont avoir un(e) camarade ou un(e) étudiant(e) souffrant de TSA. L'année dernière, les services ont eu une douzaine de sollicitations, explique M. Yves CARDELLINI.

Une des problématiques des TSA étant la détection, M. Olivier GARET suggère de sensibiliser de façon plus large afin de permettre aux enseignants d'être vigilants.

M. Yves CARDELLINI rappelle que le premier rendez-vous « Handicap et vous » a été ouvert à toute la communauté universitaire et a décrit les Troubles du Spectre de l'Autisme, sous quelle(s) forme(s) ils se traduisent auprès des étudiant(e)s de l'Université et quelles conséquences ces troubles peuvent entraîner dans leur cursus. L'action de sensibilisation se déroule dans le cadre des composantes mais ces actions peuvent être réactivées à la demande. M. Yves CARDELLINI souligne le fait qu'il n'y a pas que l'autisme à l'Université de Lorraine mais également d'autres pathologies auxquelles les équipes pédagogiques mériteraient d'être aussi sensibilisées.

Mme Vasilica LE FLOCH revient sur les chambres destinées à des étudiants autistes et demande si le même dispositif est prévu sur Metz, ce à quoi, M. Yves CARDELLINI répond par la négative puisqu'il ne s'agit pas d'une initiative de l'Université. Quand la MGEL et Batigère ont repris cet ancien bâtiment et ont décidé d'en faire une résidence universitaire, ils ont contacté le service Handicap car ils avaient envie d'agir en faveur des étudiants en situation de handicap. C'est M. Yves CARDELLINI qui a proposé, compte-tenu du nombre important d'étudiants et des réactions lorsqu'on accueille les nouveaux étudiants, il est visible que les étudiants souffrant de TSA font le choix de leur composante par défaut (la composante proche du domicile familial). Le choix a été fait de faire des chambres plus adaptées au niveau phonique et au niveau de l'éclairage et de proposer en parallèle tout un dispositif d'accompagnement par le service Handicap et par les professionnels qui interviennent régulièrement avec l'Université sur l'accompagnement de ces étudiants-là. Pour l'instant, le projet est à Nancy.

L'Université de Lorraine ne fait pas de logement-étudiant, rappelle la Présidente.

Mme Vasilica LE FLOCH souhaite des éclaircissements sur le « retard au démarrage » de ces étudiants.

On a remarqué 2 cas de figure, annonce M. Yves CARDELLINI :

- ◆ certains étudiants vont s'inscrire en 1^{ère} année de sociologie, puis ils feront 1^{ère} puis 2^{ème} puis 3^{ème} année de licence, master, voire doctorat,
- ◆ d'autres étudiants vont s'inscrire une première fois en sociologie, l'année d'après en psychologie, l'année d'après en anglais jusqu'au moment où il se passe quelque chose qui fait qu'ils enchaînent alors tout leur cursus année après année.

M. Christophe SCHMITT indique que de nombreux projets passent par le PEEL (Pôle Entrepreneuriat Étudiant de Lorraine) sur la partie Handicap et notamment sur la partie insertion professionnelle. M. Christophe SCHMITT se dit être à la disposition de M. Yves CARDELLINI pour faire du lien et essayer de développer quelques activités.

Le bilan 2022 et le plan d'action 2023 du Schéma Directeur Handicap **sont approuvés à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

18. LISTE des MENTIONS de FORMATIONS DEMANDÉES à l'ACCREDITATION 2024 – MISE à JOUR
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 8

M. Nicolas OGET expose que des corrections mineures sont intervenues avant que les dossiers remontent au HCERES : doublons, ajouts de précisions sur des noms de parcours qui ont été reformulés, ou sur des composantes qui étaient porteuses.

La liste des mentions de formations demandées à l'accréditation 2024, telle que mise à jour, **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

DÉPART de Mme BOULANGER Hélène
 – Procuration de M. MARY Gérard
 Procuration à Mme DORIAT-DUBAN Myriam
 Nb de présents : 15
 Nb de représentés : 6

19. AJOUTS et MODIFICATIONS du CADRAGE OPÉRATIONNEL et TECHNIQUE, DOCUMENT GLOBAL

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXES 9.1 à 9.4
Annexe 9.1 : Cadrage Opérationnel et Technique de l'Offre de formation L-LP-M – Rentrée 2024

Annexe 9.2 : CADRAGE OPERATIONNEL et TECHNIQUE – ajouts et modifications

Annexe 9.3 : Parcours Etablissement ESHN – ETUDIANTS SPORTIFS de HAUT NIVEAU

Annexe 9.4 : Annexe PASS-LAS – Rentrée 2024

M. Nicolas OGET explique que le COT (Cadrage Opérationnel et Technique), initialement voté en 2022 et sur lequel se sont appuyés les équipes pédagogiques, les composantes et les collègiums, a été modifié. Un certain nombre de modifications ont été introduites :

① une précision concernant les 3 parcours-établissement qui étaient visés, à savoir, « Orion », « Entreprenariat » et le parcours anciennement nommé « DDRS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale) » où il y avait des possibilités de 1 à 2 UE par semestre de façon homogène ; après discussion avec les porteurs de parcours, il a été indiqué qu'il n'y aurait qu'une seule UE sur les semestres 3 à 6.

Le Conseil de la Formation a été informé sur les modules qui vont être mis en place dans le parcours « DDRS » désormais renommé « Un parcours agile pour l'environnement et la société ». Il s'agit d'un parcours défini par avance. Cependant, la ministre ayant annoncé que tout étudiant de 1^{er} cycle devait être formé à la transition écologique, l'Établissement va mettre en place des « modules-sens »

Initialement, l'Université de Lorraine pensait instaurer, d'elle-même, une petite capsule de 5 heures de formation, ouverte non seulement aux étudiants de 1^{er} cycle mais à l'ensemble des néo-entrants à l'université. Suite à la demande du ministère, cette petite capsule va se transformer en module-sens qui s'appellera « Se saisir des enjeux sociétaux et environnementaux ».

② après discussion avec les doyens de santé, et au vu des très mauvais résultats en Licences avec « accès santé » (LAS) suite à la réforme des études en santé, une modification des LAS : jusqu'à la date d'aujourd'hui, nous avons 10 ECTS qui se font en plus des 60 ECTS. Dans le COT, il était prévu que ces 10 ECTS se fassent dans les 60 ECTS ; nous sommes passés à 24 ECTS de façon à ce que les étudiants qui suivent la filière LAS aient un poids un peu plus important dans les études de santé pour accéder à la 2^{ème} année du cursus.

Pour information, M. Nicolas OGET donne les résultats de l'an dernier : 4 % des places que l'Université de Lorraine offre sur parcousup ne permettent que d'accéder en 2^{ème} année des études de santé.

On revoit le modèle et on donne de vraies chances aux étudiants de pouvoir suivre des études de santé à partir de la filière L.AS.

En parallèle, dans la filière PASS, nous passons également de 50 heures (= une mineure disciplinaire qui permet de rejoindre directement les L2) à 100-120 heures, de façon à favoriser pour les étudiants en PASS l'accès en 2^{ème} année de licence (puisqu'ils n'ont pas la possibilité de redoubler), avec un choix possible de LAS en L2 ou en L3.

③ introduction de 2 nouveaux parcours :

- ❖ un pour les étudiants sportifs de haut niveau, dans l'objectif de reconnaître, dans la formation, les compétences qu'ils peuvent acquérir ;
- ❖ un parcours « Professorat des écoles » post Bac, qui sera offert sur parcoursup avec capacités d'accueil la première année, 6 ECTS sur les semestres 1,2,3 et 4 et 9 ECTS sur les semestres 5 et 6 ;

en fait, c'est 9 ECTS minimum, le but étant de construire un socle sur lequel l'INSPÉ (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) pourra s'appuyer pour retravailler les MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation), résume M. Nicolas OGET.

À travers la modification indiquée, les équipes auront la possibilité d'utiliser des blocs de compétences et de connaissances. Ainsi, comme les licences professionnelles ou les BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) aujourd'hui, les équipes pourront avoir des blocs dits "caractéristiques" et qui ne seront pas compensables sur la future accréditation, en termes de modalités de contrôle de connaissances, termine M. Nicolas OGET.

À propos du professorat des écoles en licence, M. Olivier GARET relate que les collègues sont fatigués du "mouvementisme" ministériel, que les personnels de l'INSPÉ sont fatigués des trains de réformes qui n'en finissent pas. Les personnels sont perpétuellement en réunion ou en commission. Le parcours « Professorat des écoles » post Bac, qui arrive, alors que l'Établissement boucle son dossier d'accréditation, représente une perturbation de plus. Il est temps qu'un peu de sérénité arrive dans le secondaire et dans la formation des enseignants, conclut M. Olivier GARET.

Sur la formation des enseignants et des professeurs des écoles, le message est passé au niveau national. Même France Universités a demandé que la réforme des MEEF actuels s'applique (on en est à la 2^{ème} année de mise en place). La position nationale des universités à la date d'aujourd'hui est de dire : laissez les collègues respirer, laissez le système se mettre en place avant de le perturber une nouvelle fois, relaie M. Nicolas OGET.

Le parcours « Professorat des écoles » vient compléter la partie MEEF en termes de préprofessionnalisation avant la licence car on ne recrute pas en France suffisamment de professeurs des écoles. L'idée du parcours « Professorat des écoles » consiste à essayer de faire en sorte que des étudiants qui s'engagent dans le MEEF n'abandonnent pas ce parcours dès la première fois qu'ils se retrouvent face à une classe.

Dans le GT mis en place sur cette question, M. Nicolas OGET a souhaité qu'il y ait, dès la première année, des stages tous les ans.

Les ajouts et modifications du cadrage opérationnel et technique de la prochaine offre de formation **sont approuvés** par les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	6
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	1

Les points 7 à 11 font l'objet d'un vote groupé

M. Nicolas OGET présente succinctement l'objet du vote de ces points pour certains récurrents.

20. DROITS D'INSCRIPTION : TAUX APPLICABLES en 2023-2024

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 10

Les droits d'inscription en licence et master sont règlementés par l'État. Pour la 5^{ème} année consécutive, on n'enregistre pas d'augmentation des droits.

Il existe un taux réduit pour la 2^{ème} inscription. La CVEC a augmenté de 5 € (elle est passée à 100 €).

Il est précisé que les droits d'inscription à un DU sont alignés sur le niveau du cursus : quand on est en licence, on applique les droits d'inscription pour une licence, au niveau master pour un master.

Les délais de remboursement sont également indiqués en **annexe 10**.

Mme Clara BARDOL voudrait savoir si le montant à payer lors du remplacement de la carte Étudiant correspond uniquement au prix coûtant du remplacement de la carte.

cf. page 2 de l'**annexe 10** :

Remplacement carte Étudiant	10,00 € (sauf justificatif vol ...)
-----------------------------	-------------------------------------

Les 10 € comprennent le coût de la carte et la gestion du changement de carte, répond M. Nicolas OGET.

21. DROITS D'INSCRIPTION : RÉPARTITION 2023-2024

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 11

En **annexe 11**, sont précisés la part de la documentation et la part de gestion de transfert, avec la possibilité de payer ces droits d'inscription en 3 fois.

22. DROITS D'INSCRIPTION : TARIFICATION des CERTIFICATIONS et INSCRIPTIONS PARTICULIÈRES 2023-2024

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 12

Il n'y a pas eu d'augmentation sur la tarification de ces certifications et inscriptions particulières qui affichent donc les mêmes montants que l'année dernière.

En réponse à l'interrogation de Mme Clara BARDOL, M. Nicolas OGET précise que certaines composantes prennent à leur charge la certification. Il ajoute que les certifications présentes dans le tableau sont plutôt facultatives pour les étudiants.

Dans le cas d'une formation où le TOEIC serait obligatoire alors qu'il ne serait pas pris en charge par la composante, il faut prendre en compte les montants indiqués.

M. Éric GNAEDINGER précise que, dans les écoles d'ingénieurs, la première inscription des étudiants au TOEIC est généralement prise en charge. Il fait ensuite remarquer que, grâce à la négociation de l'Université de Lorraine, les tarifs sont de 25 à 50 % moins chers.

Sur le PIX ex C2i (Certificat Informatique et Internet), Mme Vasilica LE FLOCH demande si le PIX est un dispositif proposé à tous les étudiants ou s'il s'agit d'un dispositif extérieur à l'Université de Lorraine.

Le PIX est une certification proposée à la fois aux étudiants et aux personnels. Il est gratuit pour les étudiants la première

fois ; ensuite, il est payant. Ce sont les collègues de l'Université de Lorraine qui assurent la formation numérique, observe M. Nicolas OGET. Par contre, l'Université de Lorraine ne délivre pas le certificat.

La seconde question de Mme Vasilica LE FLOCH concerne les tests de chinois (question qu'elle a déjà posée l'an passé). Dans la liste des tests proposés, un s'appelle HSK ; pour s'y inscrire, les étudiants ont pour consigne de libeller leur chèque à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'Université de Lorraine, elle souhaite savoir pourquoi ce test n'est pas présent dans le tableau.

M. Nicolas OGET n'a pas d'élément d'information qui lui ait été remonté de la composante.

Sur ce même document, Mme Clotilde BOULANGER demande si la césure recouvre les cas de césure des doctorants.

M. Nicolas OGET répond par l'affirmative.

Suite à l'intervention de M. Jean-Marc MARTRETTE, M. Frédéric DRUE, Agent Comptable, confirme qu'il doit y avoir une délibération ou une délégation d'attributions du Conseil d'Administration à la Présidente qui fixe les tarifs pour pouvoir encaisser des chèques correspondants. M. Frédéric DRUE se charge d'élucider cette situation.

23. MODIFICATION d'INTITULÉ du DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE (DIU) de *Sexologie* en DIU de *Sexologie et Médecine Sexuelle*

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 13

Il s'agit de changer le nom d'un Diplôme Universitaire.

24. DEMANDE d'OUVERTURE de FORMATION en APPRENTISSAGE – RENTRÉE 2023

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 14

Voici une nouvelle demande de création d'un parcours en apprentissage, issue du collégium Sciences et Technologies, pour le parcours microbiologie en Master 2.

Point 20 :

Droits d'inscription : taux applicables en 2023-2024

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **fixent** les taux applicables aux droits universitaires pour l'année universitaire 2023-2024, conformément à l'arrêté ministériel en vigueur.

Les points :

21. **Droits d'inscription : répartition 2023-2024**
22. **Droits d'inscription : tarification des certifications et inscriptions particulières 2023-2024**
23. **Modification d'intitulé du Diplôme Inter Universitaire (DIU) de *Sexologie* en DIU de *Sexologie et Médecine Sexuelle***
24. **Demande d'ouverture de formation en apprentissage – rentrée 2023**

sont approuvés par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	6
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	1

Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO désire avoir une présentation de l'état de la réflexion du Groupe de Travail au prochain Conseil d'Administration sur les Droits d'Inscription des Étudiants Extra-Communautaires (DIEEC).

Le Groupe de Travail sur les DIEEC ne s'est pas encore réuni. Il doit positionner une stratégie, notamment pour la rentrée 2024. Il faudra qu'il se réunisse prochainement car, dans le cadre de parcoursup, des éléments devront être remontés au mois de novembre – éléments dont le Conseil d'Administration sera tenu informé, indique M. Nicolas OGET.

25. PROGRAMME ANNUEL de PRÉVENTION des RISQUES PROFESSIONNELS – ANNÉE 2023

Point ➔ **REPORTÉ**

**26. STRATÉGIE de NON-CESSION des DROITS de PUBLICATION
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**
ANNEXE 15

M. Nicolas FRESSENGEAS assure la présentation du point.

La stratégie de non cession des droits

Ouvrir la science, immédiatement et gratuitement

M. Nicolas FRESSENGEAS procède tout d'abord à un rappel historique de l'existant.

2016 : Loi pour une République Numérique

Ouverture avec embargo

Cette loi permet aux chercheurs français de déposer sur une archive ouverte la version auteur du manuscrit qui a été accepté, quel que soit le contrat signé avec l'éditeur, avec un embargo de :

- 6 mois pour les domaines Sciences, Techniques, Médecine
- 12 mois pour ce qui relève des Sciences Humaines et Sociales

Les chercheurs français ont la possibilité de déposer immédiatement dans HAL en lui demandant de gérer l'embargo automatiquement.

Certains financeurs – dont l'ANR – demandent une ouverture immédiate des publications dès acceptation

Possibilités légales pour une ouverture immédiate :

- 1/ Revue en accès ouvert diamant, gratuites à la lecture et gratuites à la soumission
 - Soutien de l'Université de Lorraine à un certain nombre d'initiatives
- 2/ Revue en accès ouvert avec frais de publication
 - Déconseillé par l'Université de Lorraine et le CNRS
 - Modèle économique non soutenable à terme (coût annuel pour l'Université de Lorraine : entre 800 k€ et 1 M€)
 - Conflit d'intérêt au niveau de l'éditeur
- 3/ Accords dits transformants
 - Position prudente de l'Université de Lorraine
- 4/ Stratégie de non cession des droits
 - Inscrite dans le [Plan National pour la Science Ouverte](#)
 - Recommandée par cOAlition S (coalition de financements européens), ANR, Horizon-Europe, [CNRS](#) & [France Universités](#)

Stratégie de non cession des droits

Ne pas céder ses droits à l'éditeur sur le manuscrit rédigé

- Appliquer une licence libre¹ à toutes les versions du manuscrit soumis
- Lors de la cession des droits à l'éditeur, celle-ci n'est effective que sur la version mise en forme par l'éditeur
- Le droit de déposer immédiatement en Archive Ouverte est conservé
- Le droit de réutiliser ses propres productions est conservé

¹ Par exemple Creative Commons Attribution

L'éditeur peut refuser

La cOAlition S a pris toutes les précautions (elle a demandé à tous les éditeurs s'ils refuseraient des manuscrits sous Licence libre Creative Commons Attribution)

- Mais l'éditeur peut refuser quand même
- Si l'éditeur refuse l'application de la licence libre
 - Revenir à la Loi pour une République Numérique, avec embargo
 - En cas d'obligation d'accès ouvert immédiat par le financeur : contacter le financeur

Ne laissons pas les chercheurs seuls face aux éditeurs

Prenons une position d'établissement

- Impossibilité légale de passer par une obligation, comme en Angleterre (le droit d'auteur garantit aux auteurs de faire ce qu'ils ont envie de faire avec leur manuscrit)

- Pas de souhait d'intégrer l'application de cette stratégie à l'évaluation
- Une recommandation publique est néanmoins possible
 - comme cOAlition S, ANR, CNRS & France Universités

Proposons de l'aide

- Université de Lorraine (comité opérationnel de l'Université de Lorraine) : copo-contact@univ-lorraine.fr
Un guide sera bientôt disponible en ligne avec une fiche pratique rédigée par ce même comité opérationnel de l'Université de Lorraine pour savoir comment faire
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (comité pour la science ouverte) : [mettre en œuvre la stratégie de non-cession des droits sur les publications scientifiques](#)
En cliquant sur le lien ci-dessus, vous aurez les informations sur comment mettre en place cette stratégie.

M. Olivier GARET se félicite que l'Établissement soit à la pointe dans ce domaine.

La stratégie de non-cession des droits de publication est approuvée par les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	6
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	1

27. SUBVENTION de 10 000 € (DIX MILLE) OCTROYÉE par L'UNIVERSITÉ de LORRAINE à L'INSTITUT EUROPÉEN du THERMALISME (IET) au titre de la SECONDE PARTIE du FONDS d'AMORÇAGE (INFORMATION)

M. Romain COUVAL expose que ce point initialement de vote est passé en point d'information du fait que les subventions relèvent de la compétence de la Présidente. Cependant, il y avait la volonté de présenter l'Institut Européen du Thermalisme qui n'a qu'un an d'existence et, notamment, d'avoir son rapport d'activité qui soit présenté au Conseil d'Administration.

Point d'information, pas de vote.

28. AUTORISATION de CESSION GRATUITE de MATÉRIELS, NOTAMMENT INFORMATIQUES DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 16

En 2020, une délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine avait abordé les cessions gratuites de matériels, notamment informatiques.

Malheureusement, 2 mois plus tard, il y a eu une réforme du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) qui permet de donner des matériels, notamment aux collectivités.

Cet aspect « collectivités » a été intégré à la nouvelle délibération du Conseil d'Administration, stipule M. Romain COUVAL.

L'ajout à la délibération du Conseil d'Administration du 29 septembre 2020, des cessions de biens meubles à des établissements publics de l'État, à des collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	6
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

29. VERSEMENT du PRIX LITTÉRAIRE « FRONTIERES-LEONARA MIANO » à Mme DIMA ABDALLAH
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

À l'issue de la délibération du jury, il est attribué à chaque lauréat un montant de 5 000 € au titre du prix littéraire « Frontières – Leonara Milano ».

Pour la troisième édition 2023, le jury a désigné Mme Dima ABDALLA.H comme lauréate du prix

Il s'agit ici de se prononcer sur le versement de 2023.

Le versement du prix « Frontières – Leonara Milano » à la lauréate de l'année 2023, Mme Dima ABDALLAH, **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	6
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

30. MISE à JOUR des FORFAITS de DEPLACEMENT des ÉTUDIANTS, DANS le CADRE de l'UNIGR, en LIEN avec les NOUVEAUX TARIFS PRATIQUÉS par la SNCF
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

M. Romain COUVAL relate que la délibération vise à mettre à jour les tarifs de déplacement car les tarifs votés en 2013 ont évolué depuis. La DRIE (Direction des Relations Internationales et Européennes) souhaite qu'une mise à jour soit effectuée afin

que les tarifs correspondent à la réalité des prix pratiqués.

	Liège	Luxembourg	Sarrebruck	Trèves	Kaiserslautern
Metz	100.60 € A/R (via Luxembourg - Tarif normal)	16 € A/R (Tarif transfrontalier) <i>Si A/R dans la journée</i>	22€20 A/R (Tarif transfrontalier) <i>Si A/R dans la journée</i>	30,80 € A/R (via Luxembourg Tarif normal)	80,40 € A/R (via Sarrebruck - Tarif normal)
		19 € A/R (Tarif normal) <i>Si A/R sur plusieurs jours</i>	39,60€ A/R (Tarif normal) <i>Si A/R sur plusieurs jours</i>		
Nancy	118,2 € A/R (via Luxembourg - Tarif normal)	30.80 € A/R (Tarif transfrontalier) <i>Si A/R dans la journée</i>	25.20 € A/R (Tarif transfrontalier) <i>Si A/R dans la journée</i>	55 € A/R (via Luxembourg - Tarif normal)	100,20 € A/R (via Sarrebruck - normal)
		44,20 € A/R (Tarif normal) <i>Si A/R sur plusieurs jours</i>	59 ,40 € A/R (Tarif normal) <i>Si A/R sur plusieurs jours</i>		

La modification du tableau ci-dessus de remboursement des frais de transport des étudiants figurant dans la délibération n° 6 du Conseil d'Administration du 26 mars 2013 **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	6
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

La Présidente lève la séance à 12 h 45.



Hélène BOULANGER
Présidente de l'Université de Lorraine